



# Assemblée générale

Distr. générale  
30 décembre 2020  
Français  
Original : anglais

**Soixante-quinzième session**  
Point 141 de l'ordre du jour

## Projet de budget-programme pour 2021

### Rapport de la Cinquième Commission

*Rapporteur* : M. Tsu Tang Terrence **Teo** (Singapour)

#### I. Introduction

1. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 18 septembre 2020, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-quinzième session la question intitulée « Projet de budget-programme pour 2021 » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.

2. Durant la partie principale de la soixante-quinzième session, la Cinquième Commission s'est réunie en présentiel et par visioconférence en raison de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Elle a examiné la question à ses 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> séances, les 12 octobre, 13 novembre et 30 décembre 2020. Les déclarations et observations faites au cours des débats tenus en présentiel sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants<sup>1</sup>.

3. À la 3<sup>e</sup> séance, le 12 octobre, le Secrétaire général et le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ont fait des déclarations liminaires.

4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

#### Projet de budget-programme pour 2021

Rapports du Secrétaire général<sup>2</sup>

<sup>1</sup> A/C.5/75/SR.3, A/C.5/75/SR.6 et A/C.5/75/SR.8.

<sup>2</sup> A/75/6 (Introduction), A/75/6 (Sect. 1), A/75/6 (Sect. 2), A/75/6 (Sect. 3), A/75/6 (Sect. 4), A/75/6 (Sect. 5), A/75/6 (Sect. 6), A/75/6 (Sect.7), A/75/6 (Sect.8), A/75/6 (Sect. 9), A/75/6 (Sect. 10), A/75/6 (Sect. 11), A/75/6 (Sect. 12), A/75/6 (Sect. 13), A/75/6 (Sect. 14), A/75/6 (Sect. 15), A/75/6 (Sect. 16), A/75/6 (Sect. 16)/Corr.1, A/75/6 (Sect. 17), A/75/6 (Sect. 18), A/75/6 (Sect. 19), A/75/6 (Sect. 20), A/75/6 (Sect. 21), A/75/6 (Sect. 22), A/75/6 (Sect. 23), A/75/6 (Sect. 24), A/75/6 (Sect. 25), A/75/6 (Sect. 26), A/75/6 (Sect. 27), A/75/6 (Sect.27)/Corr.1, A/75/6 (Sect. 28), A/75/6 (Sect. 29), A/75/6 (Sect. 29A), A/75/6 (Sect. 29B), A/75/6 (Sect. 29C), A/75/6 (Sect. 29E),



Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/75/7](#) et [A/75/7/Corr.1](#))

Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit intitulé « Contrôle interne : projet de budget-programme pour 2021 » ([A/75/87](#))

Lettre datée du 24 août 2020, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/75/320](#))

**Demande de subvention présentée comme suite aux recommandations du Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement**

Note du Secrétaire général ([A/75/83](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/75/7/Add.1](#))

**Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2020**

Rapport du Secrétaire général ([A/75/333](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/75/7/Add.9](#))

**Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2021**

Rapport du Secrétaire général ([A/75/608](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/75/7/Add.24](#))

**Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale lors de sa soixante-quatorzième session**

Rapport du Secrétaire général ([A/75/556](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/75/7/Add.22](#))

**Progiciel de gestion intégré (Umoja)**

Douzième et dernier rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré ([A/75/386](#))

Note du Secrétaire général transmettant le neuvième rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes sur la mise en service du progiciel de gestion intégré ([A/75/159](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/75/7/Add.14](#))

---

[A/75/6 \(Sect. 29F\)](#), [A/75/6 \(Sect. 29G\)](#), [A/75/6 \(Sect. 29G\)/Corr.1](#), [A/75/6 \(Sect. 30\)](#), [A/75/6 \(Sect. 31\)](#), [A/75/6 \(Sect. 32\)](#), [A/75/6 \(Sect. 33\)](#), [A/75/6 \(Sect. 34\)](#), [A/75/6 \(Sect. 35\)](#), [A/75/6 \(Sect. 36\)](#), [A/75/6 \(Income sect. 1\)](#), [A/75/6 \(Income sect. 2\)](#) et [A/75/6 \(Income sect. 3\)](#).

**Incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2020**

État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale ([A/C.5/75/11](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/75/7/Add.21](#))

**Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses quarante-troisième, quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions**

Rapport du Secrétaire général ([A/75/588](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/75/7/Add.30](#))

**Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme : prévisions révisées comme suite à la décision OS/14/101, adoptée lors de la session d'organisation du quinzième cycle du Conseil**

Rapport du Secrétaire général ([A/75/588/Add.1](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/75/7/Add.31](#))

**Prévisions révisées concernant le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne**

Rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées concernant les chapitres 27 (Aide humanitaire) et 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2021 : Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne ([A/75/372](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/75/7/Add.17](#))

**Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève**

Septième rapport d'étape annuel du Secrétaire général ([A/75/355](#))

Note du Secrétaire général transmettant le troisième rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève ([A/75/135](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/75/7/Add.12](#))

**État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba**

Rapport du Secrétaire général ([A/75/319](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/75/7/Add.15](#))

**État d'avancement du projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago**

Rapport du Secrétaire général ([A/75/347](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/75/7/Add.11](#))

**Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok**

Rapport du Secrétaire général ([A/75/235](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/75/7/Add.10](#))

**État d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies**

Rapport du Secrétaire général ([A/75/342](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/75/7/Add.13](#))

**État d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi**

Rapport du Secrétaire général ([A/75/331](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/75/7/Add.16](#))

**Dispositif de prestation de services centralisée au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies**

Rapport du Secrétaire général ([A/73/706](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/73/791](#))

**Demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone**

Rapport du Secrétaire général sur l'utilisation de l'autorisation d'engagement de dépenses et demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone ([A/75/343](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/75/7/Add.20](#))

**Centre du commerce international**

Rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme du Centre du commerce international pour 2021 [[A/75/6 \(Sect. 13\)](#)]

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/75/7](#), par. IV.57 à IV.67)

**Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité**

Rapports du Secrétaire général ([A/75/6 \(Sect. 3\)](#), [A/75/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#), [A/75/6 \(Sect. 3\)/Add.2](#), [A/75/6 \(Sect. 3\)/Add.3](#), [A/75/6 \(Sect. 3\)/Add.4](#), [A/75/6 \(Sect. 3\)/Add.5](#), [A/75/6 \(Sect. 3\)/Add.6](#), [A/75/6 \(Sect. 3\)/Add.6/Corr.1](#), et [A/75/6 \(Sect. 3\)/Add.7](#))

Rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/75/7/Add.2](#), [A/75/7/Add.3](#), [A/75/7/Add.4](#), [A/75/7/Add.5](#), [A/75/7/Add.6](#), [A/75/7/Add.7](#) et [A/75/7/Add.8](#))

Rapport du Secrétaire général sur l'examen des modalités de financement et de soutien des missions politiques spéciales ([A/66/340](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/66/7/Add.21](#))

**Prévisions révisées concernant l'appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique**

Rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées concernant les chapitres 11 (Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) et 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2021 : Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique ([A/75/541](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/75/7/Add.23](#))

**Demande de subvention pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens**

Rapport du Secrétaire général ([A/75/242](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/75/7/Add.19](#))

**Examen de l'utilisation du fonds de réserve**

Rapport du Secrétaire général ([A/70/395](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/70/7/Add.7](#))

**Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation**

Rapport du Secrétaire général ([A/75/638](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/75/7/Add.33](#))

**Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées**

Rapport du Secrétaire général ([A/C.5/75/20](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/75/7/Add.36](#))

5. Le tableau ci-après récapitule les recommandations de la Cinquième Commission sur le projet de budget-programme pour 2021, avant et après actualisation des coûts. On en trouvera une version plus détaillée, présentée par chapitre, dans l'annexe I. Ces recommandations sont fondées sur les propositions du Secrétaire général, les recommandations correspondantes du Comité consultatif, les prévisions de dépenses révisées et les états des incidences sur le budget-programme présentés par le Secrétaire général, et les crédits à ouvrir pour donner effet aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa session en cours. Les montants approuvés des dépenses à imputer sur le fonds de réserve pour 2021 sont récapitulés dans l'annexe II.

## Récapitulatif des recommandations de la Cinquième Commission sur le projet de budget-programme pour 2021, avant et après actualisation des coûts

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Avant actualisation des coûts.</i>				<i>Actualisation des coûts</i>				<i>Incidence de l'ajustement des taux de vacance fixés par la Cinquième Commission</i>		<i>Total (après actualisation des coûts)</i>
	<i>Propositions du Secrétaire général</i>	<i>Ajustements recommandés par le Comité consultatif</i>	<i>Ajustements approuvés par la Cinquième Commission</i>	<i>Total</i>	<i>Propositions du Secrétaire général</i>	<i>Ajustements recommandés par le Comité consultatif</i>	<i>Ajustements approuvés par la Cinquième Commission</i>	<i>Total</i>	<i>Cinquième Commission</i>	<i>(après actualisation des coûts)</i>	
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3)</i>	<i>(4) = (1) + (2) + (3)</i>	<i>(5)</i>	<i>(6)</i>	<i>(7)</i>	<i>(8) = (5) + (6) + (7)</i>	<i>(9)</i>	<i>(10) = (4) + (8) + (9)</i>	
Budget-programme	2 987 346,8	(17 367,2)	(17 171,1)	2 952 808,5	115 542,5	120,2	(833,3)	114 829,4	–	3 067 637,9	
Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme	97 786,3	(2 352,6)	43 584,2	139 017,9	2 750,2	(5,2)	(1 320,7)	1 424,3	–	140 442,2	
<b>Total</b>	<b>3 085 133,1</b>	<b>(19 719,8)</b>	<b>26 413,1</b>	<b>3 091 826,4</b>	<b>118 292,7</b>	<b>115,0</b>	<b>(2 154,0)</b>	<b>116 253,7</b>	<b>–</b>	<b>3 208 080,1</b>	

## II. Examen de projets de résolution

### A. Projet de résolution [A/C.5/75/L.6](#)

6. À la 8<sup>e</sup> séance, le 30 décembre, le représentant de la Fédération de Russie a présenté un projet de résolution intitulé « Projet de budget-programme pour 2021 : chapitre 8 (Affaires juridiques) » ([A/C.5/75/L.6](#)) au nom de son pays et des pays suivants : Bélarus, Burundi, Chine, Cuba, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Myanmar, Nicaragua, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Venezuela (République bolivarienne du) et Zimbabwe.

7. À la même séance, le représentant de l'Allemagne (s'exprimant au nom de l'Union européenne et de l'Albanie, du Monténégro et de la Macédoine du Nord, ainsi que de la République de Moldova et de l'Ukraine) a demandé un vote enregistré sur le projet de résolution et, avant le vote, fait une déclaration pour expliquer le vote.

8. À la même séance également, avant le vote, le représentant du Qatar a pris la parole pour expliquer son vote.

9. Toujours à sa 8<sup>e</sup> séance, à l'issue du vote enregistré, la Commission a rejeté le projet de résolution [A/C.5/75/L.6](#), par 89 voix contre 18, avec 51 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour :*

Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Burundi, Chine, Cuba, Érythrée, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Kirghizistan, Myanmar, Nicaragua, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Tadjikistan, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe.

*Ont voté contre :*

Albanie, Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Djibouti, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kiribati, Koweït, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Malawi, Maldives, Malte, Maroc, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Yémen.

*Se sont abstenus :*

Brunéi Darussalam, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arménie, Bahreïn, Bangladesh, Belize, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana<sup>3</sup>, Cambodge, Cameroun, Côte d'Ivoire, Égypte, Émirats arabes unis, Éthiopie, Ghana, Guinée équatoriale, Inde, Indonésie, Iraq, Jordanie, Kenya, Lesotho, Libye, Madagascar, Mali, Maurice, Mongolie, Mozambique, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Philippines, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Saint-Vincent-et-les

<sup>3</sup> Par la suite, la délégation botswanaise a indiqué qu'elle avait eu l'intention de voter contre.



Grenadines, Sénégal, Serbie, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Tunisie, Viet Nam.

10. Après le vote, le représentant de la République arabe syrienne a fait une déclaration pour expliquer son vote.

## **B. Projet de résolution [A/C.5/75/L.11](#)**

11. À la 8<sup>e</sup> séance, le 30 décembre, la représentante du Guyana, s'exprimant au nom des États qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine, a retiré un projet de résolution intitulé « Prévisions révisées concernant les chapitres 11 (Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) et 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2021 : Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique » ([A/C.5/75/L.11](#)).

## **C. Projet de résolution [A/C.5/75/L.14](#)**

12. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 30 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Questions relatives au projet de budget-programme pour 2021 » ([A/C.5/75/L.14](#)), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de l'Iraq.

13. À la même séance, le représentant de l'Allemagne (s'exprimant au nom de l'Union européenne et de l'Albanie, du Monténégro et de la Macédoine du Nord, ainsi que de la République de Moldova et de l'Ukraine) a proposé oralement un amendement au projet de résolution consistant à insérer deux nouveaux paragraphes concernant le chapitre 8 (Affaires juridiques), libellés comme suit :

*Prend note* du paragraphe III.54 du rapport du Comité consultatif ;

*Décide* d'inscrire un montant de 17 millions de dollars, avant actualisation des coûts, au chapitre 8 (Affaires juridiques) du budget ordinaire de 2021 pour le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables ;

14. À la même séance également, le représentant de la Fédération de Russie a demandé un vote enregistré sur l'amendement proposé oralement par le représentant de l'Allemagne et, avant le vote, fait une déclaration pour expliquer le vote.

15. Toujours à la 8<sup>e</sup> séance, avant le vote, les représentants des États-Unis d'Amérique et de la République arabe syrienne ont pris la parole pour expliquer leur vote.

16. À la même séance, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a adopté l'amendement proposé pour le projet de résolution [A/C.5/75/L.14](#) par 91 voix contre 16, avec 50 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour* :

Albanie, Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Botswana, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Djibouti, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kiribati, Koweït, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord,

Malaisie, Malawi, Maldives, Malte, Maroc, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Yémen.

*Ont voté contre :*

Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Burundi, Chine, Cuba, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Kirghizistan, Myanmar, Nicaragua, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe.

*Se sont abstenus :*

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arménie, Bahreïn, Bangladesh, Belize, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Cameroun, Côte d'Ivoire, Égypte, Émirats arabes unis, Érythrée, Éthiopie, Ghana, Guinée équatoriale, Inde, Indonésie, Iraq, Jordanie, Kenya, Lesotho, Libye, Madagascar, Mali, Maurice, Mongolie, Mozambique, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Philippines, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Serbie, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Tunisie, Viet Nam.

17. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/75/L.14](#) tel qu'amendé oralement, sans le mettre aux voix (voir par. 63 ci-après, projet de résolution I).

18. Après l'adoption du projet de résolution tel qu'amendé oralement, des déclarations ont été faites par les représentants de la Fédération de Russie, Chine, Cuba, République arabe syrienne, Nicaragua, Venezuela (République bolivarienne du) et République populaire démocratique de Corée, qui ont indiqué qu'ils souhaitaient se dissocier de l'amendement apporté oralement au projet de résolution ; le Myanmar, qui a indiqué qu'il tenait à se dissocier de la partie concernant le chapitre 8 (Affaires juridiques) du projet de résolution parce qu'il y était question du Mécanisme d'enquête pour le Myanmar ; Israël, qui a déclaré souhaiter se dissocier du projet de résolution parce qu'il y était souscrit aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, au nombre desquelles des recommandations sur l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

19. Également après l'adoption du projet de résolution, les représentants de la Fédération de Russie et du Cameroun ont fait des déclarations d'ordre général. Le représentant de l'Iraq a fait une déclaration en sa qualité de coordonnateur.

#### **D. Projet de résolution [A/C.5/75/L.18](#)**

20. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 30 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour 2021 » ([A/C.5/75/L.18](#)), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par les représentants des pays suivants : Autriche, Bangladesh, Israël, Koweït, Lituanie, Portugal, Sainte-Lucie et Tchad. Au cours de ses débats, la Commission a examiné les questions énoncées ci-après.

**Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement présentée suivant les recommandations de son conseil d'administration concernant le programme de travail de l'Institut pour 2021**

21. La Commission a examiné cette question à sa 8<sup>e</sup> séance, tenue en présentiel le 30 décembre.

**Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2020**

22. La Commission a examiné cette question à sa 8<sup>e</sup> séance, tenue en présentiel le 30 décembre.

**Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2021**

23. La Commission a examiné cette question à sa 8<sup>e</sup> séance, tenue en présentiel le 30 décembre.

**Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session**

24. La Commission a examiné cette question à sa 8<sup>e</sup> séance, tenue en présentiel le 30 décembre.

**Progiciel de gestion intégré (Umoja)**

25. La Commission a examiné cette question à sa 8<sup>e</sup> séance, tenue en présentiel le 30 décembre.

**Incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2020**

26. La Commission a examiné cette question à sa 8<sup>e</sup> séance, tenue en présentiel le 30 décembre.

**Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses quarante-troisième, quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions et prévisions révisées comme suite à la décision OS/14/101 adoptée par le Conseil à la session d'organisation de son quinzième cycle**

27. La Commission a examiné cette question à sa 8<sup>e</sup> séance, tenue en présentiel le 30 décembre.

**Prévisions révisées concernant les chapitres 27 (Aide humanitaire) et 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2021 : Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne**

28. La Commission a examiné cette question à sa 8<sup>e</sup> séance, tenue en présentiel le 30 décembre.

**Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève**

29. La Commission a examiné cette question à sa 8<sup>e</sup> séance, tenue en présentiel le 30 décembre.

**État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba**

30. La Commission a examiné cette question à sa 8<sup>e</sup> séance, tenue en présentiel le 30 décembre.

**État d'avancement du projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago**

31. La Commission a examiné cette question à sa 8<sup>e</sup> séance, tenue en présentiel le 30 décembre.

**Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok**

32. La Commission a examiné cette question à sa 8<sup>e</sup> séance, tenue en présentiel le 30 décembre.

**État d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies**

33. La Commission a examiné cette question à sa 8<sup>e</sup> séance, tenue en présentiel le 30 décembre.

**État d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi**

34. La Commission a examiné cette question à sa 8<sup>e</sup> séance, tenue en présentiel le 30 décembre.

**Dispositif de prestation de services centralisée au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies**

35. La Commission a examiné cette question à sa 8<sup>e</sup> séance, tenue en présentiel le 30 décembre.

**Demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone**

36. La Commission a examiné cette question à sa 8<sup>e</sup> séance, tenue en présentiel le 30 décembre.

**Centre du commerce international**

37. La Commission a examiné cette question à sa 8<sup>e</sup> séance, tenue en présentiel le 30 décembre.

**Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité**

38. La Commission a examiné cette question à ses 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> séances, tenues en présentiel les 13 novembre et 30 décembre.

39. À la 8<sup>e</sup> séance, le 30 décembre, la représentante de Cuba a proposé oralement un amendement à la section XVIII du projet de résolution [A/C.5/75/L.18](#), intitulée « Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité ». Des consultations au sujet de cette section avaient été

coordonnées par le représentant de la Lituanie. L'amendement consistait à insérer deux nouveaux alinéas et deux nouveaux paragraphes libellés comme suit :

*Rappelant* qu'elle ne s'est pas prononcée sur la notion de la responsabilité de protéger, sa portée, ses incidences ou les manières dont elle pourrait être appliquée,

*Notant* que les prévisions de dépenses relatives au groupe thématique I comprennent des descriptifs, des fonctions, une stratégie et des facteurs externes, des résultats, des outils de mesure des résultats, des produits et d'autres informations concernant la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la responsabilité de protéger,

*Décide* de supprimer les descriptifs, les fonctions, la stratégie et les facteurs externes, les résultats, les outils de mesure des résultats, les produits et autres informations concernant la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la responsabilité de protéger qui figurent dans le cadre stratégique et les descriptifs s'y rapportant pour le Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide (voir [A/75/6 \(Sect. 3\)/Add.2](#)) ;

*Prie* le Secrétaire général de publier un rectificatif à son rapport ([A/75/6 \(Sect. 3\)/Add.2](#)).

40. À la même séance, le représentant du Canada a demandé un vote enregistré sur l'amendement proposé oralement par la représentante de Cuba.

41. Avant le vote, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants pour expliquer leur vote : Allemagne (s'exprimant au nom de l'Union européenne et de l'Albanie, du Monténégro et de la Macédoine du Nord, ainsi que de la République de Moldova et de l'Ukraine), Nicaragua, République populaire démocratique de Corée, Venezuela (République bolivarienne du) et République arabe syrienne.

42. À la même séance également, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a rejeté l'amendement qu'il était proposé d'apporter à la section XVIII du projet de résolution [A/C.5/75/L.18](#), par 80 voix contre 18, avec 55 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour :*

Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Burundi, Cambodge, Chine, Cuba, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Guinée équatoriale, Iran (République islamique d'), Nicaragua, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe.

*Ont voté contre :*

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bangladesh, Barbade, Belgique, Botswana, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Kiribati, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malawi, Maldives, Malte, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Timor-Leste, Togo, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay.

*Se sont abstenus :*

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Belize, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Cameroun, Colombie, Côte d'Ivoire, Djibouti, Émirats arabes unis, Guinée, Guyana, Inde, Indonésie, Iraq, Jamaïque, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libye, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Philippines, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Yémen.

43. À la même séance, le représentant des États-Unis a proposé oralement un amendement à la même section. L'amendement consistait à insérer deux nouveaux paragraphes libellés comme suit :

*Prie* le Secrétaire général de prendre toutes les mesures administratives et budgétaires nécessaires comme suite à la publication du document [S/2020/927](#), notamment, mais pas exclusivement, en facilitant le rétablissement du Groupe d'experts [[S/RES/1929 \(2010\)](#)] et du comité des sanctions [[S/RES/1737 \(2006\)](#)] ;

*Décide* de réduire le tableau d'effectifs de l'Équipe 2231 d'un emploi de chef d'équipe/spécialiste hors classe des questions politiques (P-5), d'un emploi de spécialiste des affaires politiques (P-4) et d'un emploi de spécialiste des affaires politiques (P-3), selon les besoins, compte tenu du nombre considérablement inférieur de rapports à établir désormais, et prie le Secrétaire général de réduire en conséquence les dépenses opérationnelles de l'Équipe 2231 ;

44. À la même séance également, les représentants de la Fédération de Russie (également au nom de la Chine), de la République islamique d'Iran et de la Chine ont demandé un vote enregistré sur l'amendement proposé et, avant le vote, ont fait des déclarations pour expliquer leur vote.

45. Toujours à la même séance, avant le vote, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants pour expliquer leur vote : Allemagne (s'exprimant au nom de l'Union européenne et de l'Albanie, du Monténégro et de la Macédoine du Nord, ainsi que de la République de Moldova), République arabe syrienne, Venezuela (République bolivarienne du), Nicaragua et Cuba.

46. Toujours à sa 8<sup>e</sup> séance, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a rejeté l'amendement qu'il était proposé d'apporter à la section XVIII du projet de résolution [A/C.5/75/L.18](#), par 110 voix contre 10, avec 32 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour :*

Arabie saoudite, Bahreïn, Djibouti, El Salvador, États-Unis d'Amérique, Haïti, Israël, Maroc, Micronésie (États fédérés de), Yémen.

*Ont voté contre :*

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Érythrée, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Guinée, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Liban,

Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Malawi, Maldives, Malte, Maurice, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchéquie, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Zimbabwe.

*Se sont abstenus :*

Botswana, Brésil, Colombie, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Géorgie, Ghana, Guatemala, Guinée équatoriale, Îles Salomon, Iraq, Jamaïque, Kenya, Koweït, Lesotho, Libye, Madagascar, Mali, Niger<sup>4</sup>, Nigéria, Oman, Paraguay, Pérou, Qatar, République démocratique du Congo, République dominicaine, Sénégal, Soudan, Togo, Ukraine, Uruguay.

47. On trouvera dans le tableau ci-après les montants approuvés par l'Assemblée générale au titre des missions politiques spéciales pour 2021.

### Montants approuvés au titre des missions politiques spéciales pour 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### Groupe thématique I : envoyés, conseillers et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général

Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) du Secrétaire général pour Chypre	2 820,9
Bureau de la Conseillère spéciale pour la prévention du génocide	2 266,9
Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	501,2
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	357,6
Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève	1 856,1
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	16 175,3
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique	1 782,1
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	5 056,0
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen	17 532,6
Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour le Burundi	6 090,1
Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar	1 105,4
<b>Total partiel (groupe I)</b>	<b>55 544,2</b>

#### Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes

Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	1 450,8
Groupe d'experts sur le Soudan	1 067,9
Groupe d'experts créé en application de la résolution 1874 (2009) du Conseil de sécurité	3 124,7
Groupe d'experts sur la Libye	1 361,3
Groupe d'experts sur la République centrafricaine	1 110,5

<sup>4</sup> Par la suite, la délégation nigérienne a indiqué qu'elle avait eu l'intention de voter contre.

Groupe d'experts sur le Yémen	2 255,6
Groupe d'experts sur le Soudan du Sud	1 293,1
Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	5 885,5
Bureau du Médiateur créé par la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité	632,4
Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité	1 416,6
Groupe d'experts sur le Mali	1 167,1
Groupe d'experts sur la Somalie	1 855,0
Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive	2 978,6
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	10 877,7
Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes	24 321,8
<b>Total partiel (groupe II)</b>	<b>60 798,6</b>
<b>Groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions</b>	
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel	13 949,0
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	989,9
Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie	103 350,3
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	2 864,8
Équipe des Nations Unies chargée d'appuyer la Commission mixte Cameroun-Nigéria	3 638,2
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	9 698,2
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	7 900,9
Mission d'appui des Nations Unies en Libye	69 150,9
Mission de vérification des Nations Unies en Colombie	62 938,9
Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda	48 532,2
Bureau intégré des Nations Unies en Haïti	19 270,2
<b>Total partiel (groupe III)</b>	<b>342 283,5</b>
<b>Missions d'assistance des Nations Unies</b>	
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	136 597,1
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	98 918,4
<b>Total partiel (missions d'assistance)</b>	<b>235 515,5</b>
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>694 141,8</b>
<b>Crédits correspondant à la part des missions politiques spéciales dans le budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) [résolution 74/281 de l'Assemblée générale, par. 11 c)]</b>	<b>1 412,4</b>
<b>Crédits supplémentaires au titre de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) (A/C.5/75/L.18, sect. XVIII, par. 4) (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>34 070,4</b>
<b>Montant total du budget approuvé au chapitre 3</b>	<b>729 624,6</b>
<b>Contributions du personnel pour la MINUATS (A/C.5/75/L.18, sect. XVIII, par. 5)</b>	<b>1 944,2</b>



**Prévisions révisées concernant les chapitres 11 (Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique) et 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2021 : Bureau de la Conseillère spéciale pour l’Afrique**

48. La Commission a examiné cette question à sa 8<sup>e</sup> séance, tenue en présentiel le 30 décembre.

**Demande de subvention pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens**

49. La Commission a examiné cette question à sa 8<sup>e</sup> séance, tenue en présentiel le 30 décembre.

**Incidence des variations des taux de change et d’inflation**

50. La Commission a examiné cette question à sa 8<sup>e</sup> séance, tenue en présentiel le 30 décembre.

**Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées**

51. La Commission a examiné cette question à sa 8<sup>e</sup> séance, tenue en présentiel le 30 décembre.

52. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/75/L.18](#) dans son ensemble sans le mettre aux voix (voir par. 63 ci-après, projet de résolution II).

53. Après l’adoption du projet de résolution, des déclarations ont été faites par la représentante d’Israël, qui a indiqué qu’elle souhaitait se dissocier de la section XVIII, qui traitait des missions politiques spéciales ; le Myanmar, qui a dit souhaiter se dissocier de la section VII parce qu’elle portait sur la résolution [43/26](#) du Conseil des droits de l’homme ; les États-Unis, qui ont dit souhaiter se dissocier de la section XVIII parce qu’il y était question des missions politiques spéciales liées à la résolution [2231 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité ; la République arabe syrienne, qui a dit souhaiter se dissocier de la section VII parce qu’elle portait sur les résolutions [28/43](#) et [21/44](#) du Conseil des droits de l’homme.

**E. Projet de résolution [A/C.5/75/L.19](#)**

54. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 30 décembre, la Commission était saisie d’un projet de résolution intitulé « Budget-programme de 2021 » ([A/C.5/75/L.19](#)).

55. Avant l’adoption du projet de résolution, le Sous-Secrétaire général à la planification des programmes, aux finances et au budget et Contrôleur a informé la Commission des modifications d’ordre technique à apporter au projet de résolution sur le projet de budget-programme pour 2021 compte tenu des décisions qu’elle avait prises.

56. À la même séance, le représentant des États-Unis a demandé un vote enregistré sur le projet de résolution tel que modifié et, avant le vote, a fait une déclaration pour expliquer son vote.

57. À la même séance également, avant le vote, la représentante du Guyana, au nom des États qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine, a fait une déclaration pour expliquer le vote.

58. Toujours à sa 8<sup>e</sup> séance, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/75/L.19](#) tel que modifié par 151 voix contre 2 (voir par. 63 ci-après, projet de résolution III). Les voix se sont réparties comme suit :

*Ont voté pour :*

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchéquie, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zimbabwe.

*Ont voté contre :*

États-Unis d'Amérique, Israël.

*Se sont abstenus :*

Néant.

## **F. Projet de résolution [A/C.5/75/L.20](#)**

59. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 30 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice 2021 » ([A/C.5/75/L.20](#)).

60. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix (voir par. 63 ci-après, projet de résolution IV).

## **G. Projet de résolution [A/C.5/75/L.21](#)**

61. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 30 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Fonds de roulement pour 2021 » ([A/C.5/75/L.21](#)).

62. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix (voir par. 63 ci-après, projet de résolution V).

### III. Recommandations de la Cinquième Commission

63. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution suivants :

#### Projet de résolution I Questions relatives au projet de budget-programme pour 2021

*L'Assemblée générale,*

*Réaffirmant* ses résolutions [41/213](#) du 19 décembre 1986 et [42/211](#) du 21 décembre 1987, la section VI de sa résolution [45/248 B](#) du 21 décembre 1990, ses résolutions [55/231](#) du 23 décembre 2000, [56/253](#) du 24 décembre 2001, [58/269](#) et [58/270](#) du 23 décembre 2003, la section XI de sa résolution [59/276](#) du 23 décembre 2004 et ses résolutions [60/283](#) du 7 juillet 2006, [61/263](#) du 4 avril 2007, [62/236](#) du 22 décembre 2007, [63/262](#) du 24 décembre 2008, [64/243](#) du 24 décembre 2009, [65/259](#) du 24 décembre 2010, [66/246](#) du 24 décembre 2011, [68/246](#) du 27 décembre 2013, [70/247](#) du 23 décembre 2015, [71/272 A](#) du 23 décembre 2016, [72/261](#) et [72/266 A](#) du 24 décembre 2017, [72/266 B](#) du 5 juillet 2018, [73/281](#) du 22 décembre 2018 et [74/262](#) et [74/263](#) du 27 décembre 2019,

*Réaffirmant également,* pour ce qui est de l'examen du projet de budget-programme, les mandats respectifs du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires,

*Réaffirmant* qu'il lui incombe d'analyser en profondeur et d'approuver, par l'entremise de la Cinquième Commission, les tableaux d'effectifs et les ressources financières, ainsi que les politiques suivies en matière de ressources humaines,

*Sachant* que le non-paiement des contributions statutaires nuit au bon fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies et à sa capacité d'exécuter ses mandats et programmes,

*Sachant également,* tout en gardant à l'esprit la situation particulière de certains États Membres, que le versement tardif des contributions statutaires a eu de graves incidences sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies et entraîné des problèmes de trésorerie qui ont entravé l'exécution des mandats,

*Ayant examiné* le projet de budget-programme pour 2021<sup>1</sup>, le rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le projet de budget-programme pour 2021<sup>2</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>3</sup>,

1. *Réaffirme* que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions qui est chargée des questions administratives et budgétaires et que c'est à celle-ci qu'il revient d'analyser en profondeur et d'approuver les ressources humaines et financières et les politiques s'y rapportant, pour que tous les programmes et toutes les activités prescrits soient exécutés intégralement et avec efficacité et efficience et que les politiques soient dûment appliquées ;

2. *Réaffirme* l'article 153 de son Règlement intérieur ;

<sup>1</sup> [A/75/6](#) (Avant-propos et introduction), chapitres 1 à 36, chapitres 1 à 3 des recettes et rectificatifs.

<sup>2</sup> [A/75/87](#).

<sup>3</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quinzième session, Supplément n° 7 et rectificatif (A/75/7 et A/75/7/Corr.1).*

3. *Réaffirme également* le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation<sup>4</sup> ;

4. *Réaffirme* les procédures et principes budgétaires arrêtés dans ses résolutions 41/213 et 42/211 ;

5. *Réaffirme également* le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies<sup>5</sup> ;

6. *Réaffirme en outre* sa résolution 75/\_\_\_ du \_\_\_ décembre 2020 ;

7. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport ;

8. *Accueille avec satisfaction* l'augmentation de la productivité globale des services de traduction dans tous les centres de conférence, souligne que ces gains de productivité rendus possibles au fil des ans par les nouvelles méthodes de travail et les nouvelles technologies justifient la révision des normes de production notionnelles qu'elle avait approuvées à l'ère préinformatique et décide de porter à 5,8 pages par jour la norme de production des services de traduction ;

9. *Note avec une vive préoccupation* que les mesures exceptionnelles prises pour faire face à la crise de liquidités ont entraîné d'importantes disparités dans les effectifs des services linguistiques du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences du Secrétariat, rappelle sa résolution 73/346 du 16 septembre 2019, dans laquelle elle a souligné que l'égalité des six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies était d'une importance primordiale, et prie le Secrétaire général de prendre rapidement toutes mesures nécessaires pour réduire ces disparités et garantir le traitement égal et adéquat des six langues officielles dans ce contexte, notamment en dérogeant s'il y a lieu aux mesures susmentionnées ;

10. *Rappelle* le paragraphe XI.6 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de donner au chapitre 33 du budget-programme, à titre indicatif et pour information uniquement, des estimations concernant les grands projets de construction ;

11. *Souligne* qu'il importe d'aligner les investissements dans l'informatique et les communications sur l'idée que le Secrétaire général se fait d'une Organisation des Nations Unies numérique et de répondre au besoin d'assurer la continuité des opérations durant la pandémie, et prie le Secrétaire général de donner des informations récapitulatives concernant les dépenses dans ce domaine ;

12. *Prend note* des paragraphes 30 et 31 du rapport du Comité consultatif ;

13. *Souligne* que tous les postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires doivent être administrés et gérés avec la même rigueur que les postes inscrits au budget ordinaire ;

14. *Souligne également* que les ressources extrabudgétaires doivent être utilisées de manière conforme aux politiques, objectifs et activités de l'Organisation et prie le Secrétaire général de rendre compte dans son prochain projet de budget-programme des incidences, sur le plan financier et sur celui des ressources humaines, de l'utilisation de ressources extrabudgétaires ;

<sup>4</sup> ST/SGB/2018/3.

<sup>5</sup> ST/SGB/2013/4 et ST/SGB/2013/4/Amend.1.

15. *Garde à l'esprit* les règles régissant la durée et la prolongation des indemnités de fonctions et le fait que ces indemnités doivent être accordées uniquement dans des cas exceptionnels, et prie le Secrétaire général de se conformer à ces règles et de passer en revue les postes qui sont vacants ou donnent lieu à des indemnités de fonctions depuis plus d'un an et de lui faire rapport à ce sujet dans son prochain projet de budget ;

16. *Note* que les réformes structurelles devraient contribuer à accroître l'efficacité et l'efficacité de l'exécution des programmes et activités prescrits sans nuire à leur mise en œuvre intégrale et prie le Secrétaire général de donner des résultats et des exemples en la matière dans son prochain projet de budget ;

17. *Engage instamment* tous les États Membres à s'acquitter dans les temps, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies ;

18. *Encourage* le Secrétaire général à n'épargner aucun effort pour faciliter le paiement par les États Membres de leurs contributions ;

19. *Exprime* la nécessité de recevoir des informations détaillées et récapitulatives sur la gestion de la situation de trésorerie et prie le Secrétaire général de l'informer périodiquement de l'incidence que cette situation a sur l'exécution des mandats de l'Organisation et le fonctionnement de ses services et le prie également de communiquer des données sur les dépenses mensuelles par chapitre ;

20. *Rappelle* le paragraphe 15 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de rendre compte, dans le prochain rapport sur l'exécution du budget, des conséquences de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) pour le budget-programme pour 2020 et 2021, en exposant en détail les écarts budgétaires enregistrés et le réaménagement des modalités de travail et de tenir compte des enseignements à tirer pour les méthodes de travail du Secrétariat, sans préjudice des travaux des organes intergouvernementaux, dans le projet de budget-programme pour 2022 ;

21. *Souligne* l'importance du financement, qui constitue le fondement essentiel de la gouvernance de l'Organisation des Nations Unies ;

22. *Réaffirme* qu'aucune modification ne peut être apportée aux méthodes d'établissement du budget, aux procédures et pratiques budgétaires établies ou aux dispositions du Règlement financier sans qu'elle l'ait préalablement examinée et approuvée, conformément aux procédures budgétaires établies ;

23. *Réaffirme également* que les États Membres doivent être pleinement associés à l'établissement des budgets, dès les premières étapes et tout au long du processus ;

24. *Souligne* qu'il importe de disposer d'informations détaillées sur l'exécution du budget pour bien gérer le budget-programme et prie le Secrétaire général de lier clairement les ressources inscrites au budget à des résultats concrets ;

25. *Prie* le Secrétaire général de continuer à renforcer la procédure de contrôle interne concernant la planification des programmes, l'établissement du budget, l'exécution, le contrôle de l'exécution et l'établissement de rapports ;

26. *Prend note* du paragraphe 34 du rapport du Comité consultatif, note avec préoccupation que le taux de vacance par catégorie de personnel appliqué uniformément pour tous les chapitres du budget est excessif et peut avoir une incidence sur l'exécution des mandats et prie le Secrétaire général de ramener le taux de vacance effectif au taux de vacance approuvé avant d'appliquer un seul et même taux à tous les chapitres ;

27. *Souligne* que la budgétisation axée sur les résultats et la gestion axée sur les résultats sont deux outils de gestion complémentaires et qu'une meilleure application de la budgétisation axée sur les résultats permet à la fois d'améliorer la gestion et de faire mieux respecter le principe de responsabilité au Secrétariat, et engage le Secrétaire général à poursuivre ses efforts en ce sens ;

28. *Prie* le Secrétaire général de passer en revue les postes qui sont vacants depuis 24 mois ou plus et de proposer, dans le prochain projet de budget, soit leur maintien, sur justification de leur utilité, soit leur suppression ;

29. *Décide* qu'aux fins des calculs budgétaires pour 2021, un taux de vacance de 9,1 pour cent sera utilisé pour les administrateurs et un taux de vacance de 7,4 pour cent sera utilisé pour les agents des services généraux ;

30. *Décide également* que le tableau d'effectifs de 2021 sera celui qui figure dans l'annexe de la présente résolution ;

31. *Décide en outre* de réduire de 2,8 millions de dollars des États-Unis les ressources affectées aux experts ;

32. *Décide* de réduire de 2,6 millions de dollars les ressources affectées aux consultants ;

33. *Décide également* de réduire de 5,3 millions de dollars les ressources affectées aux voyages du personnel ;

34. *Décide en outre* de réduire de 350 000 dollars les ressources affectées aux frais de représentation ;

35. *Décide* de réduire de 600 000 dollars les ressources affectées aux fournitures et accessoires ;

36. *Décide également* de réduire de 2,5 millions de dollars les ressources affectées au mobilier et matériel ;

37. *Décide en outre* de réduire de 1 million de dollars les ressources affectées aux heures supplémentaires et au sursalaire de nuit ;

38. *Décide* de réduire de 250 000 dollars les ressources affectées aux accords de licence et aux logiciels ;

39. *Décide également* de réduire de 1,6 million de dollars les ressources affectées aux frais généraux de fonctionnement ;

40. *Décide en outre* de réduire de 300 000 dollars les ressources affectées à la formation ;

## **Titre I**

### **Politiques, direction et coordination d'ensemble**

#### **Chapitre premier**

### **Politiques, direction et coordination d'ensemble**

41. *Prend note* des paragraphes I.10 et I.18 du rapport du Comité consultatif, et décide de maintenir le poste de chef du Bureau de médiation (D-1) jusqu'à ce que l'actuel titulaire prenne sa retraite ;

42. *Rappelle* les paragraphes I.27, I.31, I.39, I.43 et I.47 du rapport du Comité consultatif, rappelle également sa résolution [72/279](#) du 31 mai 2018 et demande de nouveau au Secrétaire général de faire rapport chaque année au Conseil économique et social, lors du débat que celui-ci consacre aux activités opérationnelles de développement, sur la mise en œuvre du système redynamisé des coordonnateurs

résidents, notamment sur son financement, afin qu'il en soit rendu compte aux États Membres, et lui demande de nouveau également de lui soumettre pour examen, avant la fin de sa soixante-quatrième session, une étude assortie de recommandations sur le fonctionnement du système redynamisé des coordonnateurs résidents, et notamment sur ses modalités de financement ;

## **Chapitre 2**

### **Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences**

43. *Décide* de créer deux postes d'interprète chinois (P-3) ;

## **Titre II**

### **Affaires politiques**

## **Chapitre 4**

### **Désarmement**

44. *Décide* de supprimer le poste d'assistant(e) de secrétariat [agent(e) des services généraux (Autres classes)], qui est vacant depuis plus de deux ans ;

## **Chapitre 5**

### **Opérations de maintien de la paix**

45. *Considère* que dans l'exercice de leur mandat les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales jouent un rôle important dans le maintien de la paix et de la sécurité aux niveaux national, sous-régional, régional et international, selon le cas ;

46. *Souligne de nouveau* qu'il importe d'améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et du personnel des missions et prie le Secrétaire général de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en vertu de ses résolutions de celles du Conseil de sécurité pour améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et du personnel des missions des Nations Unies ;

## **Titre III**

### **Justice internationale et droit international**

## **Chapitre 8**

### **Affaires juridiques**

47. *Décide* de ne pas approuver la création d'un emploi de juriste de classe P-3 [emploi de temporaire (autre que pour les réunions)] au Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar ;

48. *Prend note* du paragraphe III.54 du rapport du Comité consultatif ;

49. *Décide* d'inscrire un montant de 17 millions de dollars, avant actualisation des coûts, au chapitre 8 (Affaires juridiques) du budget ordinaire de 2021 pour le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables ;

**Titre IV**  
**Coopération internationale pour le développement**

**Chapitre 10**  
**Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement**

50. *Décide* de créer un poste P-4 et un poste P-3 au titre du sous-programme 2 (Pays en développement sans littoral) ;

**Chapitre 11**  
**Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique**

51. *Rappelle* que le développement de l'Afrique est de longue date une priorité de l'Organisation et réaffirme sa volonté de répondre aux besoins uniques de ce continent ;

**Chapitre 15**  
**Établissements humains**

52. *Décide* de créer deux postes de spécialiste de la gestion des programmes (P-4) à Nairobi ;

**Titre VI**  
**Droits humains et affaires humanitaires**

**Chapitre 24**  
**Droits humains**

53. *Décide* d'approuver la création d'un emploi de spécialiste des droits humains de classe P-3 [emploi de temporaire (autre que pour les réunions)] ;

54. *Prie* le Secrétaire général de charger le Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat d'examiner et d'évaluer l'activité, la performance et les résultats de l'appui fourni par le personnel au système des organes conventionnels du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, afin de garantir l'efficacité de ce système, et le prie également de lui rendre compte de cette question dans son prochain rapport sur le budget ;

**Titre VIII**  
**Services communs d'appui**

**Chapitre 29C**  
**Bureau de l'informatique et des communications**

55. *Prend note* du paragraphe VIII.57 du rapport du Comité consultatif et décide de ne pas supprimer le poste P-5 ;

56. *Décide* de supprimer le poste P-3, vacant de longue date ;

**Titre XI**  
**Dépenses d'équipement**

**Chapitre 33**  
**Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien**

57. *Décide* de réduire de 1 474 400 dollars les ressources destinées aux projets de transformation et d'amélioration des locaux et aux gros travaux d'entretien ;



**Titre XII**  
**Sûreté et sécurité**

**Chapitre 34**  
**Sûreté et sécurité**

58. *Prend note* du paragraphe XII.11 du rapport du Comité consultatif et décide de créer les postes de chef de la Section de la sécurité physique (P-5) et de spécialiste de la conformité, de l'évaluation et du suivi (P-3).

## Annexe

## Tableau d'effectifs de 2021

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes</i>
<i>Chapitres des dépenses</i>	
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>	
Vice-Secrétaire générale	1
Secrétaires généraux adjoints	36
Sous-Secrétaires généraux	33
D-2	115
D-1	298
P-5	904
P-4	1 537
P-3	1 451
P-2/1	524
<b>Total partiel</b>	<b>4 899</b>
<b>Agents des services généraux et des catégories apparentées</b>	
1 <sup>re</sup> classe	270
Autres classes	2 288
<b>Total partiel</b>	<b>2 558</b>
<b>Autres catégories de personnel</b>	
Agents des Services de sécurité	307
Agents locaux	1 906
Agents du Service mobile	107
Administrateurs recrutés sur le plan national	87
Agents des corps de métier	95
<b>Total partiel</b>	<b>2 502</b>
<b>Total (chapitres des dépenses)</b>	<b>9 959</b>
<i>Chapitre 3 des recettes</i>	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	
P-5	2
P-4	4
P-3	4
P-2/1	3
<b>Total partiel</b>	<b>13</b>
<b>Agents des services généraux et des catégories apparentées</b>	
1 <sup>re</sup> classe	7
Autres classes	43
<b>Total partiel</b>	<b>50</b>

---

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes</i>
<b>Autres catégories de personnel</b>	
Services de sécurité	2
<b>Total partiel</b>	<b>2</b>
<b>Total (chapitre 3 des recettes)</b>	<b>65</b>
<b>Total</b>	<b>10 024</b>

---

## **Projet de résolution II**

### **Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour 2021**

*L'Assemblée générale,*

#### **I**

#### **Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement présentée suivant les recommandations de son conseil d'administration concernant le programme de travail de l'Institut pour 2021**

*Ayant examiné* la note du Secrétaire général portant sur une demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement présentée suivant les recommandations de son conseil d'administration<sup>1</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>,

1. *Prend acte* de la note du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport ;
3. *Approuve* l'octroi à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement d'une subvention de 276 200 dollars (avant actualisation des coûts) qui sera prélevée sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, les crédits correspondants ayant déjà été prévus au chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour 2021 ;

#### **II**

#### **Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2020**

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général<sup>3</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>4</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;

#### **III**

#### **Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2021**

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général<sup>5</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>6</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;

---

<sup>1</sup> [A/75/83](#).

<sup>2</sup> [A/75/7/Add.1](#).

<sup>3</sup> [A/75/333](#).

<sup>4</sup> [A/75/7/Add.9](#).

<sup>5</sup> [A/75/608](#).

<sup>6</sup> [A/75/7/Add.24](#).

3. *Ouvre* des crédits supplémentaires d'un montant de 78 000 dollars (déduction faite des contributions du personnel) au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour 2021, à imputer sur le fonds de réserve ;

4. *Ouvre également* des crédits de 9 400 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2021, compensés par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) ;

#### IV

##### **Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session**

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général<sup>7</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>8</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;

2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;

3. *Ouvre* des crédits supplémentaires d'un montant de 1 590 700 dollars à imputer sur le fonds de réserve, à savoir 1 024 600 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 566 100 dollars au chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) du projet de budget-programme pour 2021 ;

4. *Ouvre également* des crédits de 3 300 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2021, compensés par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) ;

#### V

##### **Progiciel de gestion intégré (Umoja)**

*Rappelant* la section II de sa résolution [60/283](#) du 7 juillet 2006, la section II de sa résolution [63/262](#) du 24 décembre 2008, sa résolution [64/243](#) du 24 décembre 2009, la section II.A de sa résolution [65/259](#) du 24 décembre 2010, sa résolution [66/246](#) du 24 décembre 2011, la section III de sa résolution [66/263](#) du 21 juin 2012, la section III de sa résolution [67/246](#) du 24 décembre 2012, sa résolution [68/246](#) du 27 décembre 2013, les sections IV et VI de sa résolution [69/274 A](#) du 2 avril 2015, la section XVII de sa résolution [70/248 A](#) du 23 décembre 2015, la section XIV de sa résolution [71/272 A](#) du 23 décembre 2016, la section XXI de sa résolution [72/262 A](#) du 24 décembre 2017, la section XVII de sa résolution [73/279 A](#) du 22 décembre 2018 et la section XVII de sa résolution [74/263](#) du 27 décembre 2019,

*Ayant examiné* le douzième et dernier rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré<sup>9</sup>, la note du Secrétaire général transmettant le neuvième rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes sur la mise en service du progiciel de gestion intégré<sup>10</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>11</sup>,

<sup>7</sup> [A/75/556](#).

<sup>8</sup> [A/75/7/Add.22](#).

<sup>9</sup> [A/75/386](#).

<sup>10</sup> [A/75/159](#).

<sup>11</sup> [A/75/7/Add.14](#).

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général et de la note du Secrétaire général ;
2. *Prend également acte* des observations que le Comité des commissaires aux comptes a formulées dans son rapport et approuve les recommandations qu'il a faites ;
3. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
4. *Approuve* les ressources dont la Division du progiciel de gestion intégré a besoin en 2021, soit 25 483 100 dollars ;
5. *Approuve également* un montant de 3 822 500 dollars au titre de la composante 1 (Progiciel de gestion intégré) du sous-programme 1 du chapitre 29A (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité) du projet de budget-programme pour 2021, correspondant aux coûts à la charge de la Division pour 2021 qui seront imputés sur le budget ordinaire ;
6. *Révisé* le montant demandé au chapitre 29A (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité) du budget-programme pour 2021 en le réduisant de 77 500 dollars ;
7. *Prend note* du fait qu'un montant de 15 799 500 dollars sera demandé dans le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022 ;
8. *Note* que, pour l'exercice budgétaire 2021, des dépenses d'un montant de 5 861 100 dollars seront financées au moyen de ressources extrabudgétaires ;
9. *Approuve* le montant des ressources réservées aux activités d'appui aux clients, soit 3 695 400 dollars pour 2021, qui sera financé au moyen du solde inutilisé à la fin de 2020, actuellement estimé à 12 082 200 dollars ;

## VI

### **Incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2020**

*Ayant examiné* l'état présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 de son règlement intérieur<sup>12</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>13</sup>,

1. *Rappelle* sa résolution 75/\_\_\_ du 31 décembre 2020 ;
2. *Prend acte* de l'état présenté par le Secrétaire général ;
3. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;

<sup>12</sup> A/C.5/75/11.

<sup>13</sup> A/75/7/Add.21.

## VII

### **Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses quarante-troisième, quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions et prévisions révisées comme suite à la décision OS/14/101 adoptée par le Conseil à la session d'organisation de son quinzième cycle**

*Ayant examiné* les rapports du Secrétaire général<sup>14</sup> et les rapports correspondants du Comité consultatif<sup>15</sup>,

1. *Prend acte* des rapports du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations formulées par le Comité consultatif dans ses rapports ;
3. *Approuve* l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 25 046 200 dollars (dont 24 198 300 dollars au titre de dépenses non renouvelables), à savoir 2 456 900 dollars (dont 2 315 600 dollars au titre de dépenses non renouvelables) au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 22 507 900 dollars (dont 21 812 700 dollars au titre de dépenses non renouvelables) au chapitre 24 (Droits humains), 9 300 dollars au chapitre 28 (Communication globale) et 72 100 dollars (dont 70 000 dollars au titre de dépenses non renouvelables) au chapitre 29E [Administration (Genève)] du projet de budget-programme pour 2021 ;
4. *Ouvre également* des crédits de 2 291 900 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2021, compensés par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) ;

## VIII

### **Prévisions révisées concernant les chapitres 27 (Aide humanitaire) et 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2021 : Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne**

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général<sup>16</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>17</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Approuve* le maintien de 19 emplois (1 D-1, 2 P-4, 3 P-3, 3 P-2, 1 emploi d'administrateur recruté sur le plan national, 6 emplois d'agent local et 3 emplois de Volontaire des Nations Unies) au titre du chapitre 27 (Aide humanitaire) du projet de budget-programme pour 2021, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 ;
4. *Ouvre*, au chapitre 27 (Aide humanitaire) du projet de budget-programme pour 2021, pour le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne, des crédits supplémentaires chiffrés à 1 922 600 dollars (déduction faite des contributions du personnel) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, qui seront prélevés sur le fonds de réserve ;

<sup>14</sup> [A/75/588](#) et [A/75/588/Add.1](#).

<sup>15</sup> [A/75/7/Add.30](#) et [A/75/7/Add.30/Add.31](#).

<sup>16</sup> [A/75/372](#).

<sup>17</sup> [A/75/7/Add.17](#).

5. *Ouvre également* des crédits de 194 900 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2021, compensés par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) ;

## IX

### Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève

*Rappelant* le titre XI de sa résolution 64/243, la section VII de sa résolution 66/247 du 24 décembre 2011, la section V de sa résolution 68/247 A du 27 décembre 2013, les sections III et VII de sa résolution 69/262 du 29 décembre 2014, la section X de sa résolution 70/248 A, la section XVIII de sa résolution 71/272 A, la section XVI de sa résolution 72/262 A, la section XIII de sa résolution 73/279 A et la section VII de sa résolution 74/263,

*Ayant examiné* le septième rapport d'étape annuel du Secrétaire général sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève<sup>18</sup>, la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève<sup>19</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>20</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Prend également acte* des observations que le Comité des commissaires aux comptes a formulées dans son rapport et approuve les recommandations qu'il a faites ;
3. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
4. *Se réjouit* que le Gouvernement suisse continue d'apporter son soutien au projet de construction à Genève ;
5. *Souligne* qu'il importe que l'équipe chargée du plan stratégique patrimonial se coordonne étroitement avec le Secrétariat à New York, en particulier avec le Service de la politique de gestion mondiale des biens, pour assurer le succès de tous les aspects du projet ;
6. *Insiste* sur le fait qu'un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace, la transparence et le respect du principe de responsabilité doivent occuper une place centrale dans la gestion du projet pour que les objectifs soient atteints dans les délais prévus et sans dépassement du budget ;
7. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes soient appliquées intégralement et rapidement ;
8. *Demande de nouveau* que soit préservé le patrimoine historique du Palais des Nations ;
9. *Note avec préoccupation* qu'il est très probable que tous les éléments du cahier des charges soient livrés dans les limites de l'enveloppe maximale qui a été approuvée et, à cet égard, prie le Secrétaire général de tout faire pour éviter des dépassements en appliquant des pratiques de gestion de projet saines et de veiller à ce que le projet soit exécuté dans le respect du cahier des charges et du budget d'ensemble qu'elle a approuvés dans sa résolution 70/248 A ;

<sup>18</sup> A/75/355.

<sup>19</sup> A/75/135.

<sup>20</sup> A/75/7/Add.12.



10. *Note avec préoccupation* les risques accrus qui pèsent sur le calendrier et sur le coût du projet ainsi que l'effritement constant du niveau de confiance, qui se situe maintenant à 2 %, et prie le Secrétaire général de prendre rapidement des mesures afin d'atténuer les risques de retard ;

11. *S'en tient de nouveau* au cahier des charges et au calendrier d'exécution du plan stratégique patrimonial qui ont été proposés ainsi qu'au montant estimatif des dépenses, qui ne doit pas dépasser 836 500 000 francs suisses ;

12. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que toute modification susceptible d'avoir une incidence sur le cahier des charges du plan stratégique patrimonial lui soit présentée pour examen et décision ;

13. *Rappelle* le paragraphe 9 du rapport du Comité consultatif et regrette que le projet ait commencé à prendre du retard et les coûts à augmenter avant même le début de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ;

14. *Félicite* l'Office des Nations Unies à Genève d'avoir assuré la continuité des conférences pendant toute la durée des travaux de rénovation en achevant la construction d'un bâtiment de conférence modulaire temporaire ;

15. *Prie* le Secrétaire général de continuer de veiller à ce que l'achat de matériel et de services pour les besoins du chantier se fasse dans le strict respect des règles et règlements en vigueur et des dispositions de ses résolutions régissant la passation des marchés de l'Organisation ;

16. *Rappelle* le paragraphe 16 de sa résolution [69/273](#) du 2 avril 2015, réaffirme qu'il importe que la passation des marchés se fasse de manière transparente et prie le Secrétaire général de veiller à ce que l'équipe chargée du projet tienne pleinement compte des fournisseurs issus de pays en développement et de pays en transition lorsqu'elle passe des contrats, notamment de sous-traitance, et de l'informer des mesures qui sont prises pour augmenter les chances de ces fournisseurs d'emporter des marchés afférents au plan stratégique patrimonial et des progrès accomplis à cet égard ;

17. *Rappelle* l'objectif du projet consistant à réduire la consommation d'énergie du Palais des Nations d'au moins 25 % par rapport au niveau de 2010, année prise comme référence ;

18. *Souligne* qu'il importe de réunir des données de référence solides et fiables sur la consommation d'énergie et les économies d'énergie qui permettront de mesurer les progrès véritablement accomplis à l'issue de la rénovation du Palais des Nations et prie le Secrétaire général de communiquer dès que possible des informations détaillées sur l'utilisation et la consommation d'énergie et les coûts afférents aux services collectifs de distribution ;

19. *Décide* de continuer de se servir du compte pluriannuel des travaux de construction utilisé pour le budget ordinaire pour financer les dépenses afférentes au plan stratégique patrimonial en 2021 ;

20. *Décide* de reprendre l'examen des modalités de mise en recouvrement des contributions destinées au plan stratégique patrimonial durant la partie principale de sa soixante-seizième session et d'étudier la question de la monnaie qui servira au calcul des crédits à ouvrir et des montants à mettre en recouvrement, et prie le Secrétaire général de fournir des informations détaillées et à jour sur ces questions ;

21. *Décide* de revenir sur la question de l'ouverture d'un compte spécial pluriannuel pour le plan stratégique patrimonial durant la partie principale de sa soixante-seizième session ;

22. *Décide* que les remboursements annuels des emprunts contractés auprès du pays hôte seront financés au moyen du budget ordinaire jusqu'à ce qu'elle en décide autrement ;

23. *Remercie* les États Membres d'avoir versé des contributions volontaires pour financer le plan stratégique patrimonial et prie le Secrétaire général de continuer de les solliciter activement pour qu'ils fassent des contributions volontaires et des contributions en nature, de continuer également de chercher à obtenir des dons auprès d'entités privées, dans le plein respect des règles et règlements de l'Organisation et des accords concernant les dons au bénéfice du plan, et de fournir des informations détaillées sur la question dans son prochain rapport d'étape ;

24. *Encourage* le Secrétaire général, lorsqu'il cherche à obtenir des États Membres qu'ils fournissent des contributions volontaires ou en nature, à donner la priorité aux activités qui cadrent avec le cahier des charges du projet ;

25. *Ouvre* des crédits de 53 121 200 dollars, soit 47 596 600 francs suisses, pour 2021, au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour 2021 ;

## X

### **État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba**

*Rappelant* la section III de sa résolution [65/259](#), la section VII de sa résolution [66/247](#), la section III de sa résolution [68/247 A](#), la section V de sa résolution [69/262](#), la section IX de sa résolution [70/248 A](#), la section V de sa résolution [71/272 A](#), la section XII de sa résolution [72/262 A](#), la section VIII de sa résolution [73/279 A](#) et la section X de sa résolution [74/263](#),

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général<sup>21</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>22</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Remercie* l'État éthiopien, pays hôte, du concours constant qu'il apporte au projet, prend note avec satisfaction de la signature de deux accords avec la municipalité d'Addis-Abeba et le Gouvernement éthiopien concernant la mise à disposition de la Commission économique pour l'Afrique, à titre gracieux, de terrains jouxtant le complexe de la Commission à Addis-Abeba et encourage le Secrétaire général à continuer de collaborer avec le pays hôte, notamment en ce qui concerne la protection de l'environnement, en particulier en rendant le complexe et les espaces publics situés à proximité plus écologiques ;
4. *Accueille avec satisfaction* les contributions du Gouvernement malien et du Gouvernement éthiopien et l'annonce de contribution faite par le Gouvernement suisse et prie de nouveau le Secrétaire général de continuer de s'employer à obtenir des contributions volontaires et des contributions en nature auprès des États Membres, dans le strict respect des règles et règlements de l'Organisation, et de lui donner des informations détaillées à ce sujet dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;

<sup>21</sup> [A/75/319](#).

<sup>22</sup> [A/75/7/Add.15](#).

5. *Insiste* sur le fait qu'un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace, la transparence et le respect du principe de responsabilité doivent occuper une place centrale dans la gestion du projet pour que les objectifs soient atteints sans dépassement du budget approuvé et dans les délais prévus ;

6. *Souligne* que le Service de la politique de gestion mondiale des biens doit continuer de prendre une part active à la supervision du projet afin que le contrôle des projets d'équipement soit centralisé, notamment pour ce qui est de la gestion des risques et de la prise en compte des enseignements tirés de l'expérience, et engage le Secrétaire général à continuer de collaborer avec le Comité des parties prenantes, le Conseil consultatif et le pays hôte pour améliorer la coordination de l'exécution du projet ;

7. *Souligne également* que le Bureau des services de contrôle interne doit continuer d'exercer son contrôle sur la rénovation de l'Africa Hall, selon qu'il convient, et de rendre compte de ses principales constatations ;

8. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de faire le point sur la gestion des principaux risques et sur les mesures d'atténuation prises en conséquence, en vue de respecter le calendrier qui a été approuvé pour le projet pour éviter les dépassements de coûts et faire en sorte que le projet soit exécuté dans le respect du cahier des charges, du budget et du calendrier qu'elle a approuvés, et lui demande de lui présenter des informations actualisées à ce sujet dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;

9. *Souligne* qu'il importe de travailler avec les soumissionnaires et les prestataires afin de déceler au plus tôt, sans ambiguïté possible, les difficultés financières que les entrepreneurs et les sous-traitants pourraient avoir et qui risqueraient d'avoir des répercussions sur le projet, et prie le Secrétaire général de mener à bien le recrutement d'un nouvel entrepreneur pour les principaux travaux de rénovation, dans le respect du dispositif réglementaire de l'Organisation des Nations Unies encadrant la passation des marchés et en tirant parti des enseignements et des bonnes pratiques tirés de projets de construction analogues ;

10. *Engage* le Secrétaire général à continuer de faire appel, selon qu'il convient, au savoir, aux matériaux, aux technologies et aux moyens locaux aux fins de l'exécution des projets de construction et de rénovation à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba ;

11. *Se félicite* que le Secrétaire général continue d'être résolu à veiller à ce que l'authenticité historique et architecturale de l'Africa Hall soit préservée et le prie de nouveau de redoubler d'efforts pour obtenir le concours des principales parties prenantes en ce qui concerne l'objectif de préservation du patrimoine, mieux faire connaître dans le monde l'importance historique de l'Africa Hall et la place qu'il occupe dans le patrimoine africain, et cultiver des partenariats avec les institutions universitaires et les instituts de recherche régionaux et internationaux, notamment les universités et musées, spécialisés dans l'histoire et la culture de l'Afrique ;

12. *Rappelle* la demande qu'elle a faite à la section X de sa résolution [74/263](#) sur les différentes formules concernant les billets d'entrée, notamment une formule instaurant la gratuité, et sur la stratégie de communication et prie le Secrétaire général de lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;

13. *Rappelle également* le paragraphe 20 du rapport du Comité consultatif, prie le Secrétaire général de fournir les informations actualisées demandées à la section VIII de la résolution [73/279 A](#) et à la section X de la résolution [74/263](#) sur les gains d'efficacité énergétique envisagés et les économies qui en résulteraient et

souhaite que les meilleures pratiques et les enseignements tirés de projets de construction analogues menés par l'Organisation soient appliqués, selon qu'il conviendra ;

14. *Accueille favorablement* les mesures prises par le Secrétaire général pour que l'Africa Hall et le centre des visiteurs soient conformes aux normes et aux codes de construction ainsi qu'aux meilleures pratiques concernant les personnes handicapées ;

15. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, durant la partie principale de sa soixante-seizième session, un rapport sur l'état d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall et des travaux de construction des installations de conférence, du centre des visiteurs et du parc de stationnement, en précisant notamment le montant des dépenses et de l'ensemble des coûts afférents au projet ;

16. *Approuve* la création d'un emploi de temporaire réservé à un responsable des marchés (P-3), à compter de 2021 ;

## XI

### État d'avancement du projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago

*Rappelant* la section VII de sa résolution [69/274 A](#), la section VI de sa résolution [70/248 B](#) du 1<sup>er</sup> avril 2016, la section V de sa résolution [72/262 A](#), la section X de sa résolution [73/279 A](#) et la section XI de sa résolution [74/263](#),

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général<sup>23</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>24</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Constate* que les pays hôtes jouent un rôle de premier plan dans la construction et l'entretien des locaux occupés par l'Organisation des Nations Unies et souligne combien il importe de continuer de collaborer avec eux à cet égard ;
4. *Remercie* l'État chilien, pays hôte, des efforts qu'il continue de faire pour appuyer et faciliter les travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ;
5. *Prie* le Secrétaire général de continuer de s'employer activement à obtenir des contributions volontaires et des contributions en nature auprès des États Membres dans le strict respect des règles et règlements de l'Organisation, et de lui fournir des informations détaillées à ce sujet dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;
6. *Insiste* sur le fait qu'un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace, la transparence et le respect du principe de responsabilité doivent occuper une place centrale dans la gestion du projet pour que les objectifs soient atteints dans le respect du cahier des charges, du budget et du calendrier qu'elle a approuvés ;
7. *Souligne* que le Service de la politique de gestion mondiale des biens doit continuer de prendre une part active à la supervision du projet afin que le contrôle des

<sup>23</sup> [A/75/347](#).

<sup>24</sup> [A/75/7/Add.11](#).

projets d'équipement soit centralisé, notamment pour ce qui est de la gestion des risques et de la prise en compte des enseignements tirés de l'expérience ;

8. *Rappelle* le paragraphe 13 du rapport du Comité consultatif, prie le Secrétaire général de suivre de près et d'atténuer tous les risques liés au projet et de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'exécution du projet dans le respect du cahier des charges, du budget et du calendrier qu'elle a approuvés et le prie également de faire figurer, dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet, des informations sur les mesures de gestion et d'atténuation des risques qui auront été prises ;

9. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de veiller à ce que, à l'issue du projet, les bâtiments rénovés soient conformes aux normes et aux codes de construction, notamment pour ce qui est des mesures en faveur des personnes handicapées qui concernent l'accès, la technologie et la sécurité au travail ;

10. *Prend note* du paragraphe 16 du rapport du Comité consultatif ;

11. *Rappelle* le paragraphe 18 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de donner des informations plus détaillées sur le projet de mise aux normes parasismiques dans ses prochains rapports sur la rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ;

12. *Rappelle également* le paragraphe 22 du rapport du Comité consultatif, se félicite que la rénovation qui est prévue transforme le bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes en un bâtiment écologique et énergétiquement autonome, dont la consommation annuelle sera égale ou inférieure à la quantité d'énergie renouvelable qu'il produira ;

13. *Prie* le Secrétaire général de continuer de revoir chaque année les attributions s'attachant à l'emploi de coordonnateur de projets (P-3), de même que le taux de financement de cet emploi, qui est financé conjointement par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Office des Nations Unies à Nairobi, et de donner des informations détaillées sur la question dans son prochain rapport ;

14. *Ouvre* des crédits de 1 583 000 dollars pour l'exécution du projet en 2021, dont 158 500 dollars au chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) et 1 424 500 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation, amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour 2021, qui seront prélevés sur le fonds de réserve ;

## XII

### **Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok**

*Rappelant* la section XII de sa résolution [70/248 A](#), la section IV de sa résolution [71/272 A](#), la section XIII de sa résolution [72/262 A](#), la section VII de sa résolution [73/279 A](#) et la section XII de sa résolution [74/263](#),

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général<sup>25</sup>, et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>26</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;

<sup>25</sup> [A/75/235](#).

<sup>26</sup> [A/75/7/Add.10](#).

2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;

3. *Remercie* l'État thaïlandais, pays hôte, des efforts qu'il continue de faire pour appuyer et faciliter les travaux de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ;

4. *Salue* les mesures visant à faciliter la coopération avec le pays hôte et engage la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à continuer de coopérer avec le pays hôte ;

5. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de continuer de s'employer activement à obtenir des contributions volontaires et des contributions en nature auprès des États Membres dans le strict respect des règles et règlements de l'Organisation, et de lui fournir des informations détaillées à ce sujet dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;

6. *Insiste* sur le fait qu'un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace, la transparence et le respect du principe de responsabilité doivent occuper une place centrale dans la gestion du projet pour que les objectifs soient atteints sans dépassement du budget et dans les délais prévus ;

7. *Souligne* que le Service de la politique de gestion mondiale des biens doit continuer de prendre une part active à la supervision du projet afin que le contrôle des projets d'équipement soit centralisé, notamment pour ce qui est de la gestion des risques et de la prise en compte des enseignements tirés de l'expérience ;

8. *Rappelle* le paragraphe 7 de la section XII de sa résolution 74/263 et prie le Secrétaire général de continuer d'incorporer les pratiques optimales, les stratégies et les enseignements tirés de l'expérience dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet et de continuer de tirer parti de l'expérience et du savoir-faire acquis lors de l'exécution d'autres grands projets d'équipement de sorte que les objectifs du projet soient atteints sans dépassement du budget et dans les délais prévus ;

9. *Prie* le Secrétaire général de continuer de prendre en compte les enseignements et les pratiques optimales dégagés des précédents projets de construction et de rénovation et, notamment, de tirer parti de l'expérience et du savoir-faire acquis lors de l'exécution d'autres grands projets d'équipement ;

10. *Rappelle* le paragraphe 12 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de gérer activement et d'atténuer tous les risques afférents au projet, de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'exécution du projet dans le respect du cahier des charges, du budget et du calendrier qu'elle a approuvés et de faire figurer dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet des informations actualisées sur la gestion des risques et les mesures d'atténuation qui auront été prises ;

11. *Accueille favorablement* les mesures prises par le Secrétaire général pour que le bâtiment de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique soit conforme aux normes de construction et aux meilleures pratiques concernant les personnes handicapées et prie le Secrétaire général de faire le point des progrès accomplis dans son prochain rapport ;

12. *Prend note* du paragraphe 14 du rapport du Comité consultatif ;

13. *Engage* le Secrétaire général à continuer de recourir, selon qu'il convient, aux matériaux, à la main-d'œuvre et au savoir-faire disponibles localement à toutes les étapes du projet de construction ;

14. *Ouvre* des crédits de 6 321 600 dollars pour l'exécution du projet en 2021, dont 1 083 800 dollars au chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) et 5 237 800 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour 2021, qui seront prélevés sur le fonds de réserve ;

### XIII

#### État d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies

*Rappelant* la section V de sa résolution [67/246](#), la section III de sa résolution [67/254 A](#) du 12 avril 2013, la section IV de sa résolution [68/247 B](#) du 9 avril 2014, la section VII de sa résolution [69/274 A](#), la section XVI de sa résolution [71/272 A](#), la section XI de sa résolution [72/262 A](#), la section VI de sa résolution [73/279 A](#) et la section IX de sa résolution [74/263](#),

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général<sup>27</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>28</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Approuve*, pour l'équipe chargée du projet, le maintien de deux emplois de temporaire [1 emploi de classe P-5 et 1 emploi d'agent des services généraux (Autres classes)] pour une période de six mois en 2021 ;
4. *Ouvre* au chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel) du projet de budget-programme pour 2021 des crédits de 145 700 dollars qui seront prélevés sur le fonds de réserve et qui serviront à couvrir les coûts relatifs à la supervision et à la gestion du projet pour une période ne pouvant pas dépasser six mois ;

### XIV

#### État d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi

*Rappelant* la section XIV de sa résolution [72/262 A](#), la section IX de sa résolution [73/279 A](#) et la section XIII de sa résolution [74/263](#),

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général<sup>29</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>30</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Constate* que le pays hôte joue un rôle de premier plan en ce qui concerne la construction et l'entretien des locaux occupés par l'Organisation des Nations Unies à Nairobi et souligne combien il importe de continuer de collaborer avec lui à cet égard ;
4. *Exprime sa gratitude* au pays hôte pour l'appui constant qu'il apporte à l'Office des Nations Unies à Nairobi et compte que le Secrétaire général continuera

<sup>27</sup> [A/75/342](#).

<sup>28</sup> [A/75/7/Add.13](#).

<sup>29</sup> [A/75/331](#).

<sup>30</sup> [A/75/7/Add.16](#).

de collaborer avec lui, autant qu'il conviendra, comme cela a été le cas pour d'autres projets de construction de l'Office ;

5. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de continuer de s'employer activement à obtenir des contributions volontaires et des contributions en nature auprès des États Membres dans le strict respect des règles et règlements de l'Organisation, et de lui fournir des informations détaillées à ce sujet dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;

6. *Insiste* sur le fait qu'un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace, la transparence et le respect du principe de responsabilité doivent occuper une place centrale dans la gestion du projet pour que les objectifs soient atteints sans dépassement du budget approuvé et dans les délais prévus ;

7. *Prie* le Secrétaire général de prendre en compte, par l'intermédiaire du Service de la politique de gestion mondiale des biens, les enseignements et les pratiques optimales dégagés des projets de construction et de rénovation du même ordre, pour ce qui est de la planification, de la conception et de l'exécution du projet de remplacement des bâtiments A à J ;

8. *Souligne* que le Service de la politique de gestion mondiale des biens doit continuer de prendre une part active à la supervision du projet afin que le contrôle des projets d'équipement soit centralisé, notamment pour ce qui est de la gestion des risques et de la prise en compte des enseignements tirés de l'expérience ;

9. *Engage* le Secrétaire général à continuer de tout mettre en œuvre pour éviter tout retard dans l'exécution des travaux et à atténuer l'incidence que les retards peuvent avoir sur les coûts et les délais d'achèvement du projet ;

10. *Prend note* du paragraphe 13 du rapport du Comité consultatif ;

11. *Rappelle* le paragraphe 11 de la section XIII de sa résolution [74/263](#) et prie de nouveau le Secrétaire général de lui présenter une proposition actualisée, y compris des informations plus précises sur le cahier des charges, le montant total maximum du projet et la stratégie d'exécution ;

12. *Rappelle également* le paragraphe 23 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de donner des informations exhaustives, dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet, sur d'éventuels accords de partage des coûts avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations concernant la conception, les travaux de construction, la gestion du projet et les dépenses opérationnelles ;

13. *Engage* le Secrétaire général à continuer d'avoir recours, selon qu'il convient, au savoir, aux technologies, aux matériaux et aux moyens locaux, en particulier aux matériaux disponibles ou fabriqués sur place, lors du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi ;

14. *Prie* le Secrétaire général d'incorporer les mesures envisagées en ce qui concerne les gains d'efficacité énergétique liés aux énergies renouvelables, le traitement des eaux usées, la gestion des déchets solides et la gestion de l'eau dans la conception et la construction des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi, en s'inspirant des enseignements tirés d'autres projets de construction ;

15. *Prie également* le Secrétaire général de veiller à ce que la conception, la construction et la rénovation des installations de l'Office des Nations Unies à Nairobi soient conformes aux normes et aux codes de construction et aux meilleures pratiques concernant les personnes handicapées ;



16. *Ouvre* des crédits de 7 974 500 dollars, dont 765 600 dollars au chapitre 29G [Administration (Nairobi)], 7 157 300 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) et 51 600 dollars au chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour 2021, qui seront prélevés sur le fonds de réserve ;

## XV

### **Dispositif de prestation de services centralisée au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies**

*Rappelant* la section III de sa résolution [67/246](#), le paragraphe 13 de la section VII de sa résolution [69/262](#), le paragraphe 19 de sa résolution [69/273](#), la section XIX de sa résolution [70/248 A](#), la section XVII de sa résolution [71/272 A](#), la section IV de sa résolution [72/262 C](#) du 5 juillet 2018 et sa résolution [74/296](#) du 13 juillet 2020,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général<sup>31</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>32</sup>,

*Décide* de garder la question du dispositif de prestation de services centralisée à l'examen et de revenir sur les rapports susmentionnés durant la partie principale de sa soixante-seizième session<sup>33</sup> ;

## XVI

### **Demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone**

*Rappelant* sa résolution [58/284](#) du 8 avril 2004, la section VII de sa résolution [59/276](#) du 23 décembre 2004, la section II de sa résolution [59/294](#) du 22 juin 2005, la section XII de sa résolution [65/259](#), la section IX de sa résolution [66/247](#), la section I de sa résolution [67/246](#), la section VII de sa résolution [70/248 A](#), la section III de sa résolution [71/272 A](#), la section VIII de sa résolution [72/262 A](#), la section III de sa résolution [73/279 A](#) et la section VI de sa résolution [74/263](#),

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur l'utilisation de l'autorisation d'engagement de dépenses et la demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone<sup>34</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>35</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Réaffirme* qu'elle accorde un rang de priorité élevé aux travaux du Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone ;
4. *Accueille favorablement* l'aide en nature fournie sous diverses formes par le Gouvernement sierra-léonais au Tribunal spécial résiduel, notamment sous forme de locaux à usage de bureaux mis gracieusement à la disposition du Tribunal ;
5. *Accueille également favorablement* le concours apporté par plusieurs pays, qui prend la forme de contributions volontaires, d'un audit annuel du Tribunal spécial résiduel auquel il est procédé à titre gracieux, d'une aide fournie gratuitement pour

<sup>31</sup> [A/73/706](#).

<sup>32</sup> [A/73/791](#).

<sup>33</sup> Ajournement de la décision sur la question de savoir s'il faudrait poursuivre l'examen des rapports, s'il faudrait prier le Secrétaire général de présenter un nouveau rapport ou un rapport actualisé ou révisé, ou si aucune décision ne serait prise au sujet des rapports.

<sup>34</sup> [A/75/343](#).

<sup>35</sup> [A/75/7/Add.20](#).

l'exécution des peines, de la réinstallation de témoins, de l'hébergement des archives du Tribunal et de l'accueil d'activités de collecte de fonds ;

6. *Engage* tous les États Membres à apporter leur concours au Tribunal spécial résiduel ;

7. *Autorise* le Secrétaire général à engager des dépenses ne dépassant pas 2 537 000 dollars pour compléter les contributions volontaires destinées au financement du Tribunal spécial résiduel pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 et le prie de rendre compte des dépenses relevant de cette autorisation d'engagement dans son prochain rapport ;

## XVII

### Centre du commerce international

*Rappelant* sa résolution 75/\_\_\_ du 31 décembre 2020 sur les questions relatives au projet de budget-programme pour 2021,

*Approuve* le montant de 20 641 500 dollars (c'est-à-dire la part de l'Organisation des Nations Unies équivalant à 50 pour cent de 36 996 100 francs suisses au taux de change de 0,896 franc suisse pour 1 dollar) demandé au chapitre 13 (Centre du commerce international) du projet de budget-programme pour 2021 ;

## XVIII

### Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

*Ayant examiné* les rapports du Secrétaire général<sup>36</sup> et les rapports correspondants du Comité consultatif<sup>37</sup>,

1. *Prend acte* des rapports du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans ses rapports ;
3. *Approuve*, pour les 40 missions politiques spéciales autorisées par elle ou par le Conseil de sécurité, un budget d'un montant global de 728 212 200 dollars et un montant de 1 412 400 dollars pour la part du budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) à financer par les missions politiques spéciales pour 2021 ;
4. *Ouvre* des crédits supplémentaires de 34 070 400 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour 2021 pour la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan, conformément aux procédures énoncées au paragraphe 11 de l'annexe I de sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986 ;
5. *Ouvre également* des crédits de 1 944 200 dollars pour la portion correspondante des contributions du personnel au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2021, compensés par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) ;

<sup>36</sup> A/75/6 (Sect. 3)/Add.1, A/75/6 (Sect. 3)/Add.2, A/75/6 (Sect. 3)/Add.3, A/75/6 (Sect. 3)/Add.4, A/75/6 (Sect. 3)/Add.5, A/75/6 (Sect. 3)/Add.6, A/75/6 (Sect. 3)/Add.6/Corr.1 et A/75/6 (Sect. 3)/Add.7.

<sup>37</sup> A/75/7/Add.2, A/75/7/Add.3, A/75/7/Add.4, A/75/7/Add.5, A/75/7/Add.6, A/75/7/Add.7 et A/75/7/Add.8.

**XIX****Prévisions révisées concernant les chapitres 11 (Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) et 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2021 : Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique**

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général<sup>38</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>39</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Réaffirme* que le développement de l'Afrique est de longue date une priorité de l'Organisation et rappelle sa volonté de répondre aux besoins uniques de ce continent ;
4. *Rappelle* le paragraphe 9 du rapport du Comité consultatif et réaffirme qu'il appartient au Comité du programme et de la coordination d'examiner le plan-cadre et le plan-programme du projet de budget-programme et de lui faire des recommandations à leur sujet, son propre mandat étant d'examiner et d'approuver les propositions ;
5. *Prie* le Secrétaire général de lui soumettre, par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif, une proposition révisée comportant les descriptifs de programme et la structure du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, pour examen à sa soixante-seizième session ;

**XX****Demande de subvention pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens**

*Rappelant* la section I de sa résolution 68/247 B, la section I de sa résolution 69/274 A, la section IV de sa résolution 70/248 A, la section II de sa résolution 71/272 A, la section IX de sa résolution 72/262 A, la section IV de sa résolution 73/279 A et la section V de sa résolution 74/263,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général<sup>40</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>41</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Réaffirme* qu'elle accorde un rang de priorité élevé aux travaux des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens ;
4. *Note avec satisfaction* que l'État cambodgien, pays hôte, continue d'apporter son concours aux Chambres extraordinaires ;
5. *Engage* les Chambres extraordinaires à continuer de prendre des mesures appropriées pour faire des économies et réaliser des gains d'efficacité, et à s'acquitter de leur mandat judiciaire d'une manière transparente, responsable et économique ;

<sup>38</sup> A/75/541.

<sup>39</sup> A/75/7/Add.23.

<sup>40</sup> A/75/242.

<sup>41</sup> A/75/7/Add.19.

6. *Prend note* des mesures prises par le Secrétaire général pour élaborer un cadre pour l'achèvement des travaux des Chambres extraordinaires et déterminer les éventuelles fonctions résiduelles et prie le Secrétaire général d'accélérer la mise au point de ce cadre ;

7. *Rappelle* le paragraphe 17 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de continuer de s'employer activement à obtenir des contributions volontaires supplémentaires, notamment en trouvant de nouveaux donateurs ;

8. *Engage* tous les États Membres à fournir de nouvelles contributions volontaires pour la composante internationale et la composante nationale des Chambres extraordinaires afin de leur permettre de s'acquitter rapidement de leur mandat ;

9. *Prie* le Secrétaire général de faire figurer des informations détaillées sur les dépenses finales et le solde inutilisé, ainsi que sur la restitution de ce reliquat aux États Membres, dans le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2020, qui lui sera présenté durant la partie principale de sa soixante-seizième session ;

10. *Rappelle* le paragraphe 37 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de procéder à un examen des modifications qu'il est proposé d'apporter aux conditions d'emploi des juges internationaux des Chambres extraordinaires et de lui rendre compte de la question dans son prochain rapport ;

11. *Autorise* le Secrétaire général, à titre exceptionnel, à engager des dépenses d'un montant ne dépassant pas sept millions de dollars pour compléter les contributions volontaires destinées au financement de la composante internationale des Chambres extraordinaires du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 afin de permettre à celles-ci de s'acquitter de leur mandat judiciaire, et le prie de lui rendre compte dans son prochain rapport des dépenses relevant de cette autorisation d'engagement ;

## **XXI**

### **Montant global du budget cofinancé du Corps commun d'inspection**

*Approuve*, pour le Corps commun d'inspection, pour 2021, un budget d'un montant global de 7 512 000 dollars ;

## **XXII**

### **Montant global du budget cofinancé de la Commission de la fonction publique internationale**

*Approuve*, pour la Commission de la fonction publique internationale, pour 2021, un budget d'un montant global de 10 311 800 dollars ;

## **XXIII**

### **Montant global du budget cofinancé du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination**

*Prend acte* du budget du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, pour 2021, d'un montant global de 3 572 400 dollars ;

## **XXIV**

### **Montant global du budget cofinancé du Département de la sûreté et de la sécurité**

*Approuve*, pour le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat, pour 2021, un budget d'un montant global de 153 908 400 dollars, se répartissant comme suit :

- a) dispositifs de sécurité sur le terrain : 138 264 000 dollars ;
- b) services de sûreté et de sécurité à l'Office des Nations Unies à Vienne : 15 644 400 dollars ;

## XXV

### **Incidence des variations des taux de change et d'inflation**

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées résultant de l'actualisation des coûts fondée sur l'évolution des taux de change et d'inflation<sup>42</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>43</sup>,

*Prend note* des prévisions révisées résultant de l'actualisation des coûts fondée sur l'évolution des taux de change et d'inflation ;

## XXVI

### **Fonds de réserve**

1. *Décide* que le fonds de réserve pour 2021 sera égal à 0,75 % du montant du budget-programme approuvé pour 2020, ce qui donnerait un montant de 23 053 700 dollars ;
2. *Note* que le solde du fonds de réserve s'établit à 653 200 dollars pour 2021, après imputation de dépenses chiffrées à 22 400 500 dollars ;
3. *Décide* que le fonds de réserve pour 2022 sera égal à 0,75 % du montant du budget-programme approuvé pour 2021.

---

<sup>42</sup> A/75/638.

<sup>43</sup> A/75/7/Add.33.

## Projet de résolution III Budget-programme de 2021

### A Crédits ouverts pour 2021

*L'Assemblée générale*

*Décide que, pour 2021 :*

1. Des crédits d'un montant total de 3 208 080 100 dollars des États-Unis sont ouverts pour les objets suivants :

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (En dollars É.-U.)</i>
<i>Titre I. Politiques, direction et coordination d'ensemble</i>	
1 Politiques, direction et coordination d'ensemble	78 809 400
2 Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	340 979 200
<b>Total partiel</b>	<b>419 788 600</b>
<i>Titre II. Affaires politiques</i>	
3 Affaires politiques	792 787 700
4 Désarmement	12 859 200
5 Opérations de maintien de la paix	55 113 300
6 Utilisations pacifiques de l'espace	4 493 600
<b>Total partiel</b>	<b>865 253 800</b>
<i>Titre III. Justice internationale et droit international</i>	
7 Cour internationale de Justice	30 778 800
8 Affaires juridiques	57 654 500
<b>Total partiel</b>	<b>88 433 300</b>
<i>Titre IV. Coopération internationale pour le développement</i>	
9 Affaires économiques et sociales	83 857 300
10 Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	6 609 300
11 Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	7 823 600
12 Commerce et développement	73 777 600
13 Centre du commerce international	20 641 500
14 Environnement	23 720 400
15 Établissements humains	12 495 800
16 Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	23 363 100
17 ONU-Femmes	9 719 900
<b>Total partiel</b>	<b>262 008 500</b>
<i>Titre V. Coopération régionale pour le développement</i>	
18 Développement économique et social en Afrique	78 703 600
19 Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	59 071 700

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (En dollars É.-U.)</i>
20 Développement économique en Europe	36 248 500
21 Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	60 553 700
22 Développement économique et social en Asie occidentale	54 559 400
23 Programme ordinaire de coopération technique	35 706 700
<b>Total partiel</b>	<b>324 843 600</b>
<i>Titre VI. Droits humains et affaires humanitaires</i>	
24 Droits humains	129 916 500
25 Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	43 181 800
26 Réfugiés de Palestine	33 520 900
27 Aide humanitaire	18 166 600
<b>Total partiel</b>	<b>224 785 800</b>
<i>Titre VII. Communication globale</i>	
28 Communication globale	99 066 100
<b>Total partiel</b>	<b>99 066 100</b>
<i>Titre VIII. Services communs d'appui</i>	
29A Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	54 456 400
29B Département de l'appui opérationnel	85 424 400
29C Bureau de l'informatique et des communications	51 518 700
29E Administration (Genève)	76 573 400
29F Administration (Vienne)	19 833 500
29G Administration (Nairobi)	17 257 100
<b>Total partiel</b>	<b>305 063 500</b>
<i>Titre IX. Contrôle interne</i>	
30 Contrôle interne	20 789 800
<b>Total partiel</b>	<b>20 789 800</b>
<i>Titre X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</i>	
31 Activités administratives financées en commun	6 676 800
32 Dépenses spéciales	80 302 500
<b>Total partiel</b>	<b>86 979 300</b>
<i>Titre XI. Dépenses d'équipement</i>	
33 Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	84 308 800
<b>Total partiel</b>	<b>84 308 800</b>
<i>Titre XII. Sûreté et sécurité</i>	
34 Sûreté et sécurité	130 206 900
<b>Total partiel</b>	<b>130 206 900</b>

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (En dollars É.-U.)</i>
<i>Titre XIII. Compte pour le développement</i>	
35 Compte pour le développement	15 199 400
<b>Total partiel</b>	<b>15 199 400</b>
<i>Titre XIV. Contributions du personnel</i>	
36 Contributions du personnel	281 352 700
<b>Total partiel</b>	<b>281 352 700</b>
<b>Total</b>	<b>3 208 080 100</b>

2. Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ;

3. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 de la présente résolution, un crédit de 75 000 dollars, à financer par prélèvement sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque, est ouvert pour 2021 aux fins de l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque et du financement des autres dépenses de la Bibliothèque du Palais des Nations (Genève) conformes à l'objet du Fonds et aux dispositions qui le régissent.

## **B**

### **Prévisions de recettes pour 2021**

*L'Assemblée générale*

*Décide que, pour 2021 :*

1. Les prévisions de recettes autres que les contributions des États Membres s'élèvent à un montant total de 302 522 600 dollars des États-Unis se répartissant comme suit :

<i>Chapitre des recettes</i>	<i>Montant (En dollars É.-U.)</i>
1. Recettes provenant des contributions du personnel	283 437 900
2. Recettes générales	19 265 100
3. Services destinés au public	(180 400)
<b>Total</b>	<b>302 522 600</b>

2. Les recettes provenant des contributions du personnel sont portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955 ;

3. Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies et les dépenses afférentes aux services destinés aux visiteurs, à la vente de produits statistiques, aux services de restauration et assimilés, à l'exploitation des garages, aux services de télévision et à la vente de publications qui ne sont pas couvertes par le crédit ouvert sont imputées sur les recettes provenant de ces services ou activités.



## C Financement des crédits ouverts pour 2021

*L'Assemblée générale*

*Décide que, pour 2021 :*

1. Les crédits ouverts au budget conformément au paragraphe 1 de la résolution A ci-dessus, soit 3 208 080 100 dollars des États-Unis, seront financés, conformément aux dispositions des articles 3.1 et 3.2 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies<sup>1</sup>, au moyen des montants suivants :

a) 31 371 600 dollars correspondant au montant des prévisions de recettes ne provenant pas des contributions du personnel approuvé pour 2021 dans la résolution B ci-dessus, soit 19 084 700 dollars, majoré de l'augmentation des recettes ne provenant pas des contributions du personnel approuvée pour l'exercice biennal 2018-2019, comme indiqué dans le volume I des rapports financiers et des états financiers audités de l'année terminée le 31 décembre 2019<sup>2</sup>, soit 12 286 900 dollars ;

b) 649 900 dollars provenant du solde inutilisé en 2019 par les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, comme approuvé dans la section XX de la résolution 75/\_\_\_ du \_\_\_ 2020 ;

c) 3 176 058 600 dollars correspondant aux contributions qui seront mises en recouvrement auprès des États Membres en application de sa résolution 73/271 du 22 décembre 2018, relative au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies ;

2. Il sera déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955, leur part respective dans le montant total de 283 499 500 dollars qui sera inscrit au Fonds de péréquation des impôts et qui se calcule comme suit :

a) 283 437 900 dollars représentant le montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel approuvé pour 2021 au paragraphe 1 de la résolution B ci-dessus ;

b) 61 600 dollars correspondant à l'augmentation du montant des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 2018-2019, comme indiqué dans le volume I des rapports financiers et des états financiers audités de l'année terminée le 31 décembre 2019<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> ST/SGB/2013/4 et ST/SGB/2013/4/Amend.1.

<sup>2</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quinzième session, Supplément n° 5*, vol. I [A/75/5 (Vol.I)].

<sup>3</sup> Ibid.

## Projet de résolution IV Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice 2021

### *L'Assemblée générale*

1. *Autorise* le Secrétaire général, agissant avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et conformément aux dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies<sup>1</sup> ainsi que du paragraphe 3 de la présente résolution, à contracter pendant l'exercice 2021 des engagements au titre des dépenses imprévues et extraordinaires à effectuer en cours d'exercice ou ultérieurement, étant entendu que l'assentiment du Comité consultatif ne sera pas nécessaire pour :

a) Les engagements dont le Secrétaire général aura attesté qu'ils ont trait au maintien de la paix et de la sécurité, à concurrence de 8 millions de dollars des États-Unis ;

b) Les engagements dont le Président de la Cour internationale de Justice aura attesté qu'ils ont trait :

i) Aux dépenses entraînées par la désignation de juges ad hoc (Article 31 du Statut de la Cour internationale de Justice), à concurrence de 100 000 dollars au total ;

ii) Aux dépenses résultant de la citation de témoins et de la désignation d'experts (Article 50 du Statut) ou de la désignation d'assesseurs (Article 30 du Statut), à concurrence de 25 000 dollars au total ;

iii) Aux dépenses entraînées par le maintien en fonctions de juges non réélus jusqu'à ce qu'ils aient fini de connaître des affaires dont ils étaient saisis (paragraphe 3 de l'Article 13 du Statut), à concurrence de 20 000 dollars au total ;

iv) Au paiement de la pension et des frais de voyage et de déménagement des juges qui prennent leur retraite et au paiement des frais de voyage et de déménagement ainsi que de l'indemnité d'installation de membres de la Cour (paragraphe 7 de l'Article 32 du Statut), à concurrence de 205 000 dollars au total ;

v) Aux dépenses entraînées par les activités menées par la Cour ou ses chambres ailleurs qu'à La Haye (Article 22 du Statut), à concurrence de 12 500 dollars au total ;

c) Les engagements dont le Secrétaire général aura attesté qu'ils sont nécessaires aux fins des mesures de sécurité visées au paragraphe 6 de la section XI de sa résolution [59/276](#) du 23 décembre 2004, à concurrence de 500 000 dollars au total pour l'exercice 2021 ;

2. *Décide* que le Secrétaire général fera rapport au Comité consultatif et à elle-même, à sa soixante-dix-septième session, sur tous les engagements contractés en vertu de la présente résolution et sur les circonstances qui les ont motivés, et lui présentera des demandes de crédits supplémentaires concernant ces engagements ;

3. *Décide également* que, pour l'exercice 2021, si le Secrétaire général doit, du fait d'une décision du Conseil de sécurité, contracter au titre du maintien de la paix et de la sécurité des engagements d'un montant supérieur à 10 millions de dollars, il lui soumettra la question ou, si elle a interrompu sa session ou n'est pas en

<sup>1</sup> [ST/SGB/2013/4](#) et [ST/SGB/2013/4/Amend.1](#).

session, convoquera une reprise de session ou une session extraordinaire pour qu'elle examine la question.

## Projet de résolution V Fonds de roulement pour 2021

*L'Assemblée générale*

*Décide ce qui suit :*

1. Le Fonds de roulement est fixé à 150 millions de dollars des États-Unis pour l'exercice 2021 ;
2. Les États Membres verseront des avances au Fonds de roulement selon le barème des quotes-parts qu'elle a adopté pour déterminer les contributions de chacun au financement du budget pour 2021 ;
3. Viendront en déduction de ces avances :
  - a) Les crédits, d'un montant ajusté de 1 025 092 dollars, revenant aux États Membres en raison du virement d'excédents budgétaires au Fonds de roulement en 1959 et en 1960 ;
  - b) Les avances en espèces que les États Membres ont versées au Fonds de roulement pour l'exercice 2020 en application de sa résolution 74/266 du 27 décembre 2019 ;
4. Si le total des crédits revenant à un État Membre et de ses avances au Fonds de roulement pour l'exercice 2020 dépasse le montant de l'avance qu'il doit verser en application du paragraphe 2 de la présente résolution, l'excédent viendra en déduction du montant des contributions dues par cet État Membre pour l'exercice 2021 ;
5. Le Secrétaire général est autorisé à avancer par prélèvement sur le Fonds de roulement :
  - a) Les sommes nécessaires pour financer les crédits ouverts en attendant le recouvrement des contributions, étant entendu que les sommes ainsi avancées devront être remboursées à mesure du recouvrement des contributions ;
  - b) Les sommes nécessaires pour couvrir les engagements de dépenses dûment autorisés dans ses résolutions, en particulier la résolution 75/\_\_\_ du \_\_ décembre 2020, relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice 2021, étant entendu qu'il demandera dans le projet de budget les montants nécessaires au remboursement du Fonds de roulement ;
  - c) Les sommes nécessaires pour alimenter le fonds d'avances remboursables destiné à financer divers achats et opérations auto-amortissables, étant entendu que, jointes aux montants nets avancés pour le même objet, elles ne pourront dépasser 200 000 dollars mais que des avances dépassant ce montant pourront être versées avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ;
  - d) Avec l'assentiment préalable du Comité consultatif, les sommes nécessaires pour régler les primes d'assurance payables d'avance pour une période d'assurance allant au-delà de l'exercice au cours duquel le versement est effectué, étant entendu que pendant toute la durée de validité des polices, il demandera dans le projet de budget de chaque exercice les crédits nécessaires au financement des primes dues au titre de l'exercice considéré ;
  - e) Les sommes nécessaires pour que les engagements courants du Fonds de péréquation des impôts puissent être couverts en attendant que celui-ci soit crédité des sommes devant venir l'alimenter, étant entendu que les avances ainsi faites seront remboursées dès qu'il aura été crédité des sommes attendues ;

6. Au cas où la somme prévue au paragraphe 1 de la présente résolution ne suffirait pas à financer les besoins de trésorerie normalement couverts par le Fonds de roulement, le Secrétaire général est autorisé à utiliser pendant l'exercice 2021 des sommes qu'il prélèvera sur les fonds et comptes spéciaux commis à sa garde, aux conditions qu'elle a approuvées dans sa résolution [1341 \(XIII\)](#) du 13 décembre 1958, ou sur le produit d'emprunts qu'elle aura autorisés.

## Annexe I

## Récapitulatif des recommandations de la Cinquième Commission sur le projet de budget-programme pour 2021, avant et après actualisation des coûts, par chapitre

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Avant actualisation des coûts</i>				<i>Actualisation des coûts</i>				<i>Incidence de l'ajustement des taux de vacance fixés par la Cinquième Commission</i>	<i>Total (après actualisation des coûts)</i>
	<i>Propositions du Secrétaire général</i>	<i>Ajustements recommandés par le Comité consultatif</i>	<i>Ajustements approuvés par la Cinquième Commission</i>	<i>Total</i>	<i>Propositions du Secrétaire général</i>	<i>Ajustements recommandés par le Comité consultatif</i>	<i>Ajustements approuvés par la Cinquième Commission</i>	<i>Total</i>		
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)	(7)	(8)=(5)+(6)+(7)		
<b>1. Politiques, direction et coordination d'ensemble</b>										
Budget-programme	78 448,2	(329,1)	(673,1)	77 446,0	1 441,7	(3,7)	(5,8)	1 432,2	–	78 878,2
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Incidences sur le budget-programme : Incidences administratives et financières des recommandations figurant dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/C.5/75/3)	(71,3)	–	–	(71,3)	(0,8)	–	–	(0,8)	–	(72,1)
Incidences sur le budget-programme : État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son	–	–	–	–	27,0	–	(23,7)	3,3	–	3,3

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidence de l'ajustement des taux de vacance fixés par la Cinquième Commission	Total (après actualisation des coûts)
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)	(7)	(8)=(5)+(6)+(7)		

rapport pour 2020  
(A/C.5/75/11)

Total partiel	78 376,9	(329,1)	(673,1)	77 374,7	1 467,9	(3,7)	(29,5)	1 434,7	-	78 809,4
---------------	----------	---------	---------	----------	---------	-------	--------	---------	---	----------

## 2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences

Budget-programme	321 926,5	(107,7)	(123,8)	321 695,0	14 080,6	(1,3)	(1,6)	14 077,7	-	335 772,7
------------------	-----------	---------	---------	-----------	----------	-------	-------	----------	---	-----------

*Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme*

Incidences sur le budget-programme : Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale  
(A/C.5/75/13)

	241,8	-	-	241,8	2,7	-	-	2,7	-	244,5
--	-------	---	---	-------	-----	---	---	-----	---	-------

Incidences sur le budget-programme : Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (A/C.5/75/12)

	203,1	-	-	203,1	2,2	-	-	2,2	-	205,3
--	-------	---	---	-------	-----	---	---	-----	---	-------

Incidences sur le budget-programme : Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale créé par la résolution 73/27 de l'Assemblée générale en date du 5 décembre 2018  
(A/C.5/75/14)

	168,7	-	-	168,7	1,9	-	-	1,9	-	170,6
--	-------	---	---	-------	-----	---	---	-----	---	-------

Incidences sur le budget-programme : Groupe d'experts gouvernementaux

	176,6	-	-	176,6	1,9	-	-	1,9	-	178,5
--	-------	---	---	-------	-----	---	---	-----	---	-------

	<i>Avant actualisation des coûts</i>				<i>Actualisation des coûts</i>				<i>Incidence de l'ajustement des taux de vacance fixés par la Cinquième Commission</i>	
	<i>Propositions du Secrétaire général</i>	<i>Ajustements recommandés par le Comité consultatif</i>	<i>Ajustements approuvés par la Cinquième Commission</i>	<i>Total</i>	<i>Propositions du Secrétaire général</i>	<i>Ajustements recommandés par le Comité consultatif</i>	<i>Ajustements approuvés par la Cinquième Commission</i>	<i>Total</i>		<i>Total (après actualisation des coûts)</i>
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)	(7)	(8)=(5)+(6)+(7)	(9)	(10)=(4)+(8)+(9)
chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale, créé par la résolution 73/266 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 2018 (A/C.5/75/15)										
Incidences sur le budget-programme : Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus (A/C.5/75/10)	85,0	–	–	85,0	0,9	–	–	0,9	–	85,9
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2021 (A/75/608)	78,0	–	–	78,0	0,9	–	–	0,9	–	78,9
Incidences sur le budget-programme : Les océans et le droit de la mer (A/C.5/75/19)	623,9	–	–	623,9	6,9	–	–	6,9	–	630,8
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme : prévisions révisées comme suite à la décision OS/14/101, adoptée lors de la session d'organisation du quinzième	85,0	–	–	85,0	2,4	–	–	2,4	–	87,4



	<i>Avant actualisation des coûts</i>				<i>Actualisation des coûts</i>				<i>Incidence de l'ajustement des taux de vacance fixés par la Cinquième Commission</i>	
	<i>Propositions du Secrétaire général</i>	<i>Ajustements recommandés par le Comité consultatif</i>	<i>Ajustements approuvés par la Cinquième Commission</i>	<i>Total</i>	<i>Propositions du Secrétaire général</i>	<i>Ajustements recommandés par le Comité consultatif</i>	<i>Ajustements approuvés par la Cinquième Commission</i>	<i>Total</i>		<i>Total (après actualisation des coûts)</i>
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)	(7)	(8)=(5)+(6)+(7)	(9)	(10)=(4)+(8)+(9)
cycle du Conseil (A/75/588/Add.1)										
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses quarante-troisième, quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions (A/75/588)	2 371,9	–	–	2 371,9	63,9	–	–	63,9	–	2 435,8
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale lors de sa soixante-quatorzième session (A/75/556)	1 024,6	–	–	1 024,6	41,9	–	–	41,9	–	1 066,5
Incidences sur le budget-programme : État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2020 (A/C.5/75/11)	–	–	–	–	173,4	–	(151,1)	22,3	–	22,3
<b>Total partiel</b>	<b>326 985,1</b>	<b>(107,7)</b>	<b>(123,8)</b>	<b>326 753,6</b>	<b>14 379,6</b>	<b>(1,3)</b>	<b>(152,7)</b>	<b>14 225,6</b>	<b>–</b>	<b>340 979,2</b>
<b>3. Affaires politiques</b>										
Budget-programme	768 167,7	(11 345,1)	(355,6)	756 467,0	1 514,8	(1,0)	(3,9)	1 509,9	–	757 976,9

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidence de l'ajustement des taux de vacance fixés par la Cinquième Commission		Total (après actualisation des coûts)
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total			
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)	(7)	(8)=(5)+(6)+(7)	(9)	(10)=(4)+(8)+(9)	
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>											
Groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions – Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (A/75/6 (Sect. 3)/Add.7)	34 327,3	(256,9)	–	34 070,4	–	–	–	–	–	–	34 070,4
Incidences sur le budget-programme : État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2020 (A/C.5/75/11)	–	–	–	–	1 147,7	–	(407,3)	740,4	–	–	740,4
<b>Total partiel</b>	<b>802 495,0</b>	<b>(11 602,0)</b>	<b>(355,6)</b>	<b>790 537,4</b>	<b>2 662,5</b>	<b>(1,0)</b>	<b>(411,2)</b>	<b>2 250,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>792 787,7</b>
<b>4. Désarmement</b>											
Budget-programme	12 455,1	(26,6)	(292,3)	12 136,2	286,8	(0,1)	(4,0)	282,7	–	–	12 418,9
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>											
Incidences sur le budget-programme : Progrès de	25,1	–	–	25,1	0,5	–	–	0,5	–	–	25,6

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidence de l'ajustement des taux de vacance fixés par la Cinquième Commission	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total		Total (après actualisation des coûts)
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)	(7)	(8)=(5)+(6)+(7)	(9)	(10)=(4)+(8)+(9)
l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale (A/C.5/75/13)										
Incidences sur le budget-programme : Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale créé par la résolution 73/27 de l'Assemblée générale en date du 5 décembre 2018 (A/C.5/75/14)	18,8	–	–	18,8	0,3	–	–	0,3	–	19,1
Incidences sur le budget-programme : Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale, créé par la résolution 73/266 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 2018 (A/C.5/75/15)	190,0	–	–	190,0	3,1	–	–	3,1	–	193,1
Incidences sur le budget-programme : Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus (A/C.5/75/10)	198,4	–	–	198,4	3,2	–	–	3,2	–	201,6

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidence de l'ajustement des taux de vacance fixés par la Cinquième Commission		Total (après actualisation des coûts)
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total	(9)	(10)=(4)+(8)+(9)	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)	(7)	(8)=(5)+(6)+(7)			
Incidences sur le budget-programme : État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2020 (A/C.5/75/11)	–	–	–	–	6,8	–	(5,9)	0,9	–	0,9	
<b>Total partiel</b>	<b>12 887,4</b>	<b>(26,6)</b>	<b>(292,3)</b>	<b>12 568,5</b>	<b>300,7</b>	<b>(0,1)</b>	<b>(9,9)</b>	<b>290,7</b>	<b>–</b>	<b>12 859,2</b>	
<b>5. Opérations de maintien de la paix</b>											
Budget-programme	52 561,6	(239,6)	(591,9)	51 730,1	3 399,0	(4,8)	(13,8)	3 380,4	–	55 110,5	
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>											
Incidences sur le budget-programme : État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans	–	–	–	–	34,3	–	(31,5)	2,8	–	2,8	

Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidence de l'ajustement des taux de vacance fixés par la Cinquième Commission		Total (après actualisation des coûts)
Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total			
(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)	(7)	(8)=(5)+(6)+(7)	(9)	(10)=(4)+(8)+(9)	

son rapport pour 2020  
(A/C.5/75/11)

<b>Total partiel</b>	<b>52 561,6</b>	<b>(239,6)</b>	<b>(591,9)</b>	<b>51 730,1</b>	<b>3 433,3</b>	<b>(4,8)</b>	<b>(45,3)</b>	<b>3 383,2</b>	<b>–</b>	<b>55 113,3</b>
----------------------	-----------------	----------------	----------------	-----------------	----------------	--------------	---------------	----------------	----------	-----------------

#### 6. Utilisations pacifiques de l'espace

Budget-programme	4 171,3	(13,2)	(27,2)	4 130,9	362,8	(0,1)	(0,4)	362,3	–	4 493,2
------------------	---------	--------	--------	---------	-------	-------	-------	-------	---	---------

*Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme*

Incidences sur le budget-programme : État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2020 (A/C.5/75/11)

	–	–	–	–	2,6	–	(2,2)	0,4	–	0,4
--	---	---	---	---	-----	---	-------	-----	---	-----

<b>Total partiel</b>	<b>4 171,3</b>	<b>(13,2)</b>	<b>(27,2)</b>	<b>4 130,9</b>	<b>365,4</b>	<b>(0,1)</b>	<b>(2,6)</b>	<b>362,7</b>	<b>-</b>	<b>4 493,6</b>
----------------------	----------------	---------------	---------------	----------------	--------------	--------------	--------------	--------------	----------	----------------

#### 7. Cour internationale de Justice

Budget-programme	28 793,6	(87,1)	(137,3)	28 569,2	2 223,5	(5,8)	(9,5)	2 208,2	–	30 777,4
------------------	----------	--------	---------	----------	---------	-------	-------	---------	---	----------

*Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme*

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidence de l'ajustement des taux de vacance fixés par la Cinquième Commission		Total (après actualisation des coûts)
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total	(9)	(10)=(4)+(8)+(9)	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)	(7)	(8)=(5)+(6)+(7)			
Incidences sur le budget-programme : État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2020 (A/C.5/75/11)	-	-	-	-	12,5	-	(11,1)	1,4	-	1,4	
<b>Total partiel</b>	<b>28 793,6</b>	<b>(87,1)</b>	<b>(137,3)</b>	<b>28 569,2</b>	<b>2 236,0</b>	<b>(5,8)</b>	<b>(20,6)</b>	<b>2 209,6</b>	-	<b>30 778,8</b>	
<b>8. Affaires juridiques</b>											
Budget-programme	55 274,2	(456,8)	(381,9)	54 435,5	2 653,0	(11,9)	(19,9)	2 621,2	-	57 056,7	
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>											
Rapport sur l'utilisation de l'autorisation d'engagement de dépenses et demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone (A/75/343)	2 856,3	(319,3)	(2 537,0)	-	-	-	-	-	-	-	
Demande de subvention pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (A/75/242)	8 496,4	(1 496,4)	(7 000,0)	-	-	-	-	-	-	-	
Incidences sur le budget-programme : Les océans et	584,2	-	-	584,2	9,4	-	-	9,4	-	593,6	

	<i>Avant actualisation des coûts</i>				<i>Actualisation des coûts</i>				<i>Incidence de l'ajustement des taux de vacance fixés par la Cinquième Commission</i>	
	<i>Propositions du Secrétaire général</i>	<i>Ajustements recommandés par le Comité consultatif</i>	<i>Ajustements approuvés par la Cinquième Commission</i>	<i>Total</i>	<i>Propositions du Secrétaire général</i>	<i>Ajustements recommandés par le Comité consultatif</i>	<i>Ajustements approuvés par la Cinquième Commission</i>	<i>Total</i>		<i>Total (après actualisation des coûts)</i>
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)	(7)	(8)=(5)+(6)+(7)	(9)	(10)=(4)+(8)+(9)
le droit de la mer (A/C.5/75/19)										
Incidences sur le budget-programme : État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2020 (A/C.5/75/11)	–	–	–	–	28,7	–	(24,5)	4,2	–	4,2
<b>Total partiel</b>	<b>67 211,1</b>	<b>(2 272,5)</b>	<b>(9 918,9)</b>	<b>55 019,7</b>	<b>2 691,1</b>	<b>(11,9)</b>	<b>(44,4)</b>	<b>2 634,8</b>	<b>-</b>	<b>57 654,5</b>
<b>9. Affaires économiques et sociales</b>										
Budget-programme	83 643,8	(86,6)	(900,1)	82 657,1	1 203,6	(0,8)	(9,5)	1 193,3	–	83 850,4
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2020 (A/75/333)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidence de l'ajustement des taux de vacance fixés par la Cinquième Commission		Total (après actualisation des coûts)
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total	(9)	(10)=(4)+(8)+(9)	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)	(7)	(8)=(5)+(6)+(7)			
Incidences sur le budget-programme : État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2020 (A/C.5/75/11)	-	-	-	-	53,0	-	(46,1)	6,9	-	6,9	
<b>Total partiel</b>	<b>83 643,8</b>	<b>(86,6)</b>	<b>(900,1)</b>	<b>82 657,1</b>	<b>1 256,6</b>	<b>(0,8)</b>	<b>(55,6)</b>	<b>1 200,2</b>	<b>-</b>	<b>83 857,3</b>	

#### 10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

Budget-programme	6 385,9	(23,5)	151,1	6 513,5	92,9	(0,2)	2,6	95,3	-	6 608,8
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Incidences sur le budget-programme : État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans	-	-	-	-	3,2	-	(2,7)	0,5	-	0,5



	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidence de l'ajustement des taux de vacance fixés par la Cinquième Commission	Total (après actualisation des coûts)
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)	(7)	(8)=(5)+(6)+(7)		

son rapport pour 2020  
(A/C.5/75/11)

<b>Total partiel</b>	<b>6 385,9</b>	<b>(23,5)</b>	<b>151,1</b>	<b>6 513,5</b>	<b>96,1</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>95,8</b>	<b>–</b>	<b>6 609,3</b>
----------------------	----------------	---------------	--------------	----------------	-------------	--------------	--------------	-------------	----------	----------------

#### 11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Budget-programme	7 985,9	(28,8)	(224,8)	7 732,3	93,3	(0,3)	(2,5)	90,5	–	7 822,8
------------------	---------	--------	---------	---------	------	-------	-------	------	---	---------

*Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme*

Prévisions révisées concernant les chapitres 11 (Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) et 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2021 : Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique (A/75/541)

	(498,2)	498,2	–	–	(7,5)	7,5	–	–	–	–
--	---------	-------	---	---	-------	-----	---	---	---	---

Incidences sur le budget-programme : État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2020 (A/C.5/75/11)

	–	–	–	–	4,9	–	(4,1)	0,8	–	0,8
--	---	---	---	---	-----	---	-------	-----	---	-----

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidence de l'ajustement des taux de vacance fixés par la Cinquième Commission	Total (après actualisation des coûts)
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)	(7)	(8)=(5)+(6)+(7)		
<b>Total partiel</b>	<b>7 487,7</b>	<b>469,4</b>	<b>(224,8)</b>	<b>7 732,3</b>	<b>90,7</b>	<b>7,2</b>	<b>(6,6)</b>	<b>91,3</b>	<b>–</b>	<b>7 823,6</b>
<b>12. Commerce et développement</b>										
Budget-programme	68 087,9	(101,4)	(468,1)	67 518,4	6 264,6	(1,6)	(9,3)	6 253,7	-	73 772,1
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Incidences sur le budget-programme : État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2020 (A/C.5/75/11)	-	-	-	-	41,3	-	(35,8)	5,5	-	5,5
<b>Total partiel</b>	<b>68 087,9</b>	<b>(101,4)</b>	<b>(468,1)</b>	<b>67 518,4</b>	<b>6 305,9</b>	<b>(1,6)</b>	<b>(45,1)</b>	<b>6 259,2</b>	<b>–</b>	<b>73 777,6</b>
<b>13. Centre du commerce international</b>										
Budget-programme	18 861,8	-	-	18 861,8	1 779,7	-	-	1 779,7	-	20 641,5
<b>Total partiel</b>	<b>18 861,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>18 861,8</b>	<b>1 779,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 779,7</b>	<b>-</b>	<b>20 641,5</b>
<b>14. Environnement</b>										
Budget-programme	23 765,9	(25,5)	(158,7)	23 581,7	138,3	(0,1)	(1,7)	136,5	-	23 718,2
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										

	<i>Avant actualisation des coûts</i>				<i>Actualisation des coûts</i>				<i>Incidence de l'ajustement des taux de vacance fixés par la Cinquième Commission</i>	
	<i>Propositions du Secrétaire général</i>	<i>Ajustements recommandés par le Comité consultatif</i>	<i>Ajustements approuvés par la Cinquième Commission</i>	<i>Total</i>	<i>Propositions du Secrétaire général</i>	<i>Ajustements recommandés par le Comité consultatif</i>	<i>Ajustements approuvés par la Cinquième Commission</i>	<i>Total</i>		<i>Total (après actualisation des coûts)</i>
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)	(7)	(8)=(5)+(6)+(7)	(9)	(10)=(4)+(8)+(9)
Incidences sur le budget-programme : État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2020 (A/C.5/75/11)	–	–	–	–	12,9	–	(10,7)	2,2	–	2,2
<b>Total partiel</b>	<b>23 765,9</b>	<b>(25,5)</b>	<b>(158,7)</b>	<b>23 581,7</b>	<b>151,2</b>	<b>(0,1)</b>	<b>(12,4)</b>	<b>138,7</b>	<b>–</b>	<b>23 720,4</b>
<b>15. Établissements humains</b>										
Budget-programme	12 508,4	(17,9)	103,1	12 593,6	(94,5)	–	(4,4)	(98,9)	–	12 494,7
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Incidences sur le budget-programme : État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans	–	–	–	–	8,0	–	(6,9)	1,1	–	1,1

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidence de l'ajustement des taux de vacance fixés par la Cinquième Commission	Total (après actualisation des coûts)
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)	(7)	(8)=(5)+(6)+(7)		
son rapport pour 2020 (A/C.5/75/11)										
<b>Total partiel</b>	<b>12 508,4</b>	<b>(17,9)</b>	<b>103,1</b>	<b>12 593,6</b>	<b>(86,5)</b>	<b>–</b>	<b>(11,3)</b>	<b>(97,8)</b>	<b>–</b>	<b>12 495,8</b>
<b>16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale</b>										
Budget-programme	20 990,7	(42,7)	(255,0)	20 693,0	2 096,9	(0,7)	(7,7)	2 088,5	–	22 781,5
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale lors de sa soixante-quatorzième session (A/75/556)	566,1	–	–	566,1	13,3	–	–	13,3	–	579,4
Incidences sur le budget-programme : État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2020 (A/C.5/75/11)	–	–	–	–	14,0	–	(11,8)	2,2	–	2,2
<b>Total partiel</b>	<b>21 556,8</b>	<b>(42,7)</b>	<b>(255,0)</b>	<b>21 259,1</b>	<b>2 124,2</b>	<b>(0,7)</b>	<b>(19,5)</b>	<b>2 104,0</b>	<b>–</b>	<b>23 363,1</b>
<b>17. Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)</b>										
Budget-programme	9 741,4	(51,3)	(72,6)	9 617,5	103,0	(0,5)	(0,9)	101,6	–	9 719,1

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidence de l'ajustement des taux de vacance fixés par la Cinquième Commission	Total (après actualisation des coûts)
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)	(7)	(8)=(5)+(6)+(7)		

*Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme*

Incidences sur le budget-programme : État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2020 (A/C.5/75/11)

	-	-	-	-	5,4	-	(4,6)	0,8	-	0,8
<b>Total partiel</b>	<b>9 741,4</b>	<b>(51,3)</b>	<b>(72,6)</b>	<b>9 617,5</b>	<b>108,4</b>	<b>(0,5)</b>	<b>(5,5)</b>	<b>102,4</b>	<b>-</b>	<b>9 719,9</b>

**18. Développement économique et social en Afrique**

Budget-programme	81 136,1	(428,3)	(2 402,9)	78 304,9	440,2	(4,7)	(42,1)	393,4	-	78 698,3
------------------	----------	---------	-----------	----------	-------	-------	--------	-------	---	----------

*Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme*

État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba (A/75/319)

	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
--	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidence de l'ajustement des taux de vacance fixés par la Cinquième Commission		Total (après actualisation des coûts)
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total	(9)	(10)=(4)+(8)+(9)	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)	(7)	(8)=(5)+(6)+(7)			
Incidences sur le budget-programme : État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2020 (A/C.5/75/11)	–	–	–	–	56,4	–	(51,1)	5,3	–	5,3	
<b>Total partiel</b>	<b>81 136,1</b>	<b>(428,3)</b>	<b>(2 402,9)</b>	<b>78 304,9</b>	<b>496,6</b>	<b>(4,7)</b>	<b>(93,2)</b>	<b>398,7</b>	–	<b>78 703,6</b>	
<b>19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique</b>											
Budget-programme	54 619,6	(113,8)	(566,1)	53 939,7	4 047,5	(0,3)	(3,5)	4 043,7	–	57 983,4	
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>											
Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok (A/75/235)	1 083,8	–	–	1 083,8	–	–	–	–	–	1 083,8	
Incidences sur le budget-programme : État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée	–	–	–	–	44,0	–	(39,5)	4,5	–	4,5	

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidence de l'ajustement des taux de vacance fixés par la Cinquième Commission	Total (après actualisation des coûts)
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)	(7)	(8)=(5)+(6)+(7)		

générale concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2020 (A/C.5/75/11)

<b>Total partiel</b>	<b>55 703,4</b>	<b>(113,8)</b>	<b>(566,1)</b>	<b>55 023,5</b>	<b>4 091,5</b>	<b>(0,3)</b>	<b>(43,0)</b>	<b>4 048,2</b>	<b>–</b>	<b>59 071,7</b>
----------------------	-----------------	----------------	----------------	-----------------	----------------	--------------	---------------	----------------	----------	-----------------

## 20. Développement économique en Europe

Budget-programme	33 283,5	(37,7)	(140,6)	33 105,2	3 142,7	(0,3)	(1,9)	3 140,5	–	36 245,7
------------------	----------	--------	---------	----------	---------	-------	-------	---------	---	----------

*Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme*

Incidences sur le budget-programme : État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2020 (A/C.5/75/11)

	–	–	–	–	20,6	–	(17,8)	2,8	–	2,8
--	---	---	---	---	------	---	--------	-----	---	-----

<b>Total partiel</b>	<b>33 283,5</b>	<b>(37,7)</b>	<b>(140,6)</b>	<b>33 105,2</b>	<b>3 163,3</b>	<b>(0,3)</b>	<b>(19,7)</b>	<b>3 143,3</b>	<b>–</b>	<b>36 248,5</b>
----------------------	-----------------	---------------	----------------	-----------------	----------------	--------------	---------------	----------------	----------	-----------------

## 21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

Budget-programme	57 306,0	(131,2)	(615,1)	56 559,7	3 851,9	(3,5)	(17,7)	3 830,7	–	60 390,4
------------------	----------	---------	---------	----------	---------	-------	--------	---------	---	----------

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidence de l'ajustement des taux de vacance fixés par la Cinquième Commission	Total (après actualisation des coûts)
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)	(7)	(8)=(5)+(6)+(7)		
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
État d'avancement du projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago (A/75/347)	217,7	(59,2)	–	158,5	–	–	–	–	–	158,5
Incidences sur le budget-programme : État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2020 (A/C.5/75/11)	–	–	–	–	50,2	–	(45,4)	4,8	–	4,8
<b>Total partiel</b>	<b>57 523,7</b>	<b>(190,4)</b>	<b>(615,1)</b>	<b>56 718,2</b>	<b>3 902,1</b>	<b>(3,5)</b>	<b>(63,1)</b>	<b>3 835,5</b>	<b>–</b>	<b>60 553,7</b>

## 22. Développement économique et social en Asie occidentale

Budget-programme	36 517,9	(69,6)	(666,3)	35 782,0	19 289,0	(23,6)	(490,7)	18 774,7	–	54 556,7
------------------	----------	--------	---------	----------	----------	--------	---------	----------	---	----------

*Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme*



	<i>Avant actualisation des coûts</i>				<i>Actualisation des coûts</i>				<i>Incidence de l'ajustement des taux de vacance fixés par la Cinquième Commission</i>	
	<i>Propositions du Secrétaire général</i>	<i>Ajustements recommandés par le Comité consultatif</i>	<i>Ajustements approuvés par la Cinquième Commission</i>	<i>Total</i>	<i>Propositions du Secrétaire général</i>	<i>Ajustements recommandés par le Comité consultatif</i>	<i>Ajustements approuvés par la Cinquième Commission</i>	<i>Total</i>		<i>Total (après actualisation des coûts)</i>
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)	(7)	(8)=(5)+(6)+(7)	(9)	(10)=(4)+(8)+(9)
Incidences sur le budget-programme : État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2020 (A/C.5/75/11)	–	–	–	–	26,8	–	(24,1)	2,7	–	2,7
<b>Total partiel</b>	<b>36 517,9</b>	<b>(69,6)</b>	<b>(666,3)</b>	<b>35 782,0</b>	<b>19 315,8</b>	<b>(23,6)</b>	<b>(514,8)</b>	<b>18 777,4</b>	<b>–</b>	<b>54 559,4</b>
<b>23. Programme ordinaire de coopération technique</b>										
Budget-programme	35 577,6	(320,2)	(1 578,0)	33 679,4	2 078,1	(2,9)	(47,9)	2 027,3	–	35 706,7
<b>Total partiel</b>	<b>35 577,6</b>	<b>(320,2)</b>	<b>(1 578,0)</b>	<b>33 679,4</b>	<b>2 078,1</b>	<b>(2,9)</b>	<b>(47,9)</b>	<b>2 027,3</b>	<b>–</b>	<b>35 706,7</b>
<b>24. Droits humains</b>										
Budget-programme	100 899,6	(750,3)	(629,1)	99 520,2	7 529,9	(52,4)	(0,8)	7 476,7	–	106 996,9
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Incidences sur le budget-programme : Appel mondial pour une action concrète en vue de l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et de l'application intégrale et du suivi de la	23,3	–	–	23,3	0,3	–	–	0,3	–	23,6

	<i>Avant actualisation des coûts</i>				<i>Actualisation des coûts</i>				<i>Incidence de l'ajustement des taux de vacance fixés par la Cinquième Commission</i>		<i>Total (après actualisation des coûts)</i>
	<i>Propositions du Secrétaire général</i>	<i>Ajustements recommandés par le Comité consultatif</i>	<i>Ajustements approuvés par la Cinquième Commission</i>	<i>Total</i>	<i>Propositions du Secrétaire général</i>	<i>Ajustements recommandés par le Comité consultatif</i>	<i>Ajustements approuvés par la Cinquième Commission</i>	<i>Total</i>			
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)	(7)	(8)=(5)+(6)+(7)	(9)	(10)=(4)+(8)+(9)	
Déclaration et du Programme d'action de Durban (A/C.5/75/18)											
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme : prévisions révisées comme suite à la décision OS/14/101, adoptée lors de la session d'organisation du quinzième cycle du Conseil (A/75/588/Add.1)	8,0	—	—	8,0	0,1	—	—	0,1	—	8,1	
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses quarante-troisième, quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions (A/75/588)	23 261,6	(761,7)	—	22 499,9	392,8	(12,5)	—	380,3	—	22 880,2	
Incidences sur le budget-programme : État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans	—	—	—	—	49,5	—	(41,8)	7,7	—	7,7	

Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidence de l'ajustement des taux de vacance fixés par la Cinquième Commission		Total (après actualisation des coûts)
Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total			
(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)	(7)	(8)=(5)+(6)+(7)	(9)	(10)=(4)+(8)+(9)	

son rapport pour 2020  
(A/C.5/75/11)

<b>Total partiel</b>	<b>124 192,5</b>	<b>(1 512,0)</b>	<b>(629,1)</b>	<b>122 051,4</b>	<b>7 972,6</b>	<b>(64,9)</b>	<b>(42,6)</b>	<b>7 865,1</b>	<b>–</b>	<b>129 916,5</b>
----------------------	------------------	------------------	----------------	------------------	----------------	---------------	---------------	----------------	----------	------------------

## 25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance

Budget-programme	40 098,9	–	–	40 098,9	3 082,8	–	–	3 082,8	–	43 181,7
------------------	----------	---	---	----------	---------	---	---	---------	---	----------

*Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme*

Incidences sur le budget-programme : État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2020 (A/C.5/75/11)

	–	–	–	–	0,3	–	(0,2)	0,1	–	0,1
--	---	---	---	---	-----	---	-------	-----	---	-----

<b>Total partiel</b>	<b>40 098,9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>40 098,9</b>	<b>3 083,1</b>	<b>–</b>	<b>(0,2)</b>	<b>3 082,9</b>	<b>–</b>	<b>43 181,8</b>
----------------------	-----------------	----------	----------	-----------------	----------------	----------	--------------	----------------	----------	-----------------

## 26. Réfugiés de Palestine

Budget-programme	32 365,5	–	–	32 365,5	1 152,1	–	–	1 152,1	–	33 517,6
------------------	----------	---	---	----------	---------	---	---	---------	---	----------

*Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme*

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidence de l'ajustement des taux de vacance fixés par la Cinquième Commission		Total (après actualisation des coûts)
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total			
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)	(7)	(8)=(5)+(6)+(7)	(9)	(10)=(4)+(8)+(9)	
Incidences sur le budget-programme : État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2020 (A/C.5/75/11)	–	–	–	–	18,2	–	(14,9)	3,3	–	3,3	
<b>Total partiel</b>	<b>32 365,5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>32 365,5</b>	<b>1 170,3</b>	<b>–</b>	<b>(14,9)</b>	<b>1 155,4</b>	<b>–</b>	<b>33 520,9</b>	
<b>27. Aide humanitaire</b>											
Budget-programme	15 803,5	(38,4)	(108,8)	15 656,3	632,3	(0,4)	(1,0)	630,9	–	16 287,2	
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>											
Prévisions révisées concernant les chapitres 27 (Aide humanitaire) et 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme de 2021 : Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne (A/75/372)	1 927,4	(40,6)	–	1 886,8	(8,7)	0,1	–	(8,6)	–	1 878,2	

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidence de l'ajustement des taux de vacance fixés par la Cinquième Commission	Total (après actualisation des coûts)
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)	(7)	(8)=(5)+(6)+(7)		
Incidences sur le budget-programme : État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2020 (A/C.5/75/11)	-	-	-	-	8,0	-	(6,8)	1,2	-	1,2
<b>Total partiel</b>	<b>17 730,9</b>	<b>(79,0)</b>	<b>(108,8)</b>	<b>17 543,1</b>	<b>631,6</b>	<b>(0,3)</b>	<b>(7,8)</b>	<b>623,5</b>	<b>-</b>	<b>18 166,6</b>
<b>28. Communication globale</b>										
Budget-programme	96 846,0	(381,6)	(359,2)	96 105,2	2 711,5	(5,9)	(5,9)	2 699,7	-	98 804,9
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Incidences sur le budget-programme : Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale (A/C.5/75/13)	3,0	-	-	3,0	-	-	-	-	-	3,0
Incidences sur le budget-programme : Appel mondial pour une action concrète en vue de l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est	239,0	-	-	239,0	3,3	-	-	3,3	-	242,3

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidence de l'ajustement des taux de vacance fixés par la Cinquième Commission		Total (après actualisation des coûts)
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total	(9)	(10)=(4)+(8)+(9)	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)	(7)	(8)=(5)+(6)+(7)			
associée et de l'application intégrale et du suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (A/C.5/75/18)											
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses quarante-troisième, quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions (A/75/588)	9,3	–	–	9,3	0,1	–	–	0,1	–	9,4	
Incidences sur le budget-programme : État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2020 (A/C.5/75/11)	–	–	–	–	72,1	–	(65,6)	6,5	–	6,5	
<b>Total partiel</b>	<b>97 097,3</b>	<b>(381,6)</b>	<b>(359,2)</b>	<b>96 356,5</b>	<b>2 787,0</b>	<b>(5,9)</b>	<b>(71,5)</b>	<b>2 709,6</b>	<b>–</b>	<b>99 066,1</b>	
<b>29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité</b>											
Budget-programme	54 444,2	(347,0)	(380,5)	53 716,7	821,8	(3,7)	(4,0)	814,1	–	54 530,8	
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>											

	<i>Avant actualisation des coûts</i>				<i>Actualisation des coûts</i>				<i>Incidence de l'ajustement des taux de vacance fixés par la Cinquième Commission</i>	
	<i>Propositions du Secrétaire général</i>	<i>Ajustements recommandés par le Comité consultatif</i>	<i>Ajustements approuvés par la Cinquième Commission</i>	<i>Total</i>	<i>Propositions du Secrétaire général</i>	<i>Ajustements recommandés par le Comité consultatif</i>	<i>Ajustements approuvés par la Cinquième Commission</i>	<i>Total</i>		<i>Total (après actualisation des coûts)</i>
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)	(7)	(8)=(5)+(6)+(7)	(9)	(10)=(4)+(8)+(9)
Douzième et dernier rapport d'étape sur le progiciel de gestion intégré (A/75/386)	(0,4)	(77,1)	–	(77,5)	–	(0,8)	–	(0,8)	–	(78,3)
Incidences sur le budget-programme : État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2020 (A/C.5/75/11)	–	–	–	–	30,5	–	(26,6)	3,9	–	3,9
<b>Total partiel</b>	<b>54 443,8</b>	<b>(424,1)</b>	<b>(380,5)</b>	<b>53 639,2</b>	<b>852,3</b>	<b>(4,5)</b>	<b>(30,6)</b>	<b>817,2</b>	<b>–</b>	<b>54 456,4</b>
<b>29B. Département de l'appui opérationnel</b>										
Budget-programme	86 355,4	(1 014,4)	(861,4)	84 479,6	818,4	(11,8)	(9,0)	797,6	–	85 277,2
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
État d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies (A/75/342)	–	145,7	–	145,7	–	–	–	–	–	145,7

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidence de l'ajustement des taux de vacance fixés par la Cinquième Commission		Total (après actualisation des coûts)
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total	(9)	(10)=(4)+(8)+(9)	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)	(7)	(8)=(5)+(6)+(7)			
Incidences sur le budget-programme : État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2020 (A/C.5/75/11)	–	–	–	–	35,3	–	(33,8)	1,5	–	1,5	
<b>Total partiel</b>	<b>86 355,4</b>	<b>(868,7)</b>	<b>(861,4)</b>	<b>84 625,3</b>	<b>853,7</b>	<b>(11,8)</b>	<b>(42,8)</b>	<b>799,1</b>	<b>–</b>	<b>85 424,4</b>	
<b>29C. Bureau de l'informatique et des communications</b>											
Budget-programme	51 959,8	(542,6)	(655,0)	50 762,2	768,3	(7,4)	(6,5)	754,4	–	51 516,6	
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>											
Incidences sur le budget-programme : État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans	–	–	–	–	19,4	–	(17,3)	2,1	–	2,1	



	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidence de l'ajustement des taux de vacance fixés par la Cinquième Commission	Total (après actualisation des coûts)
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)	(7)	(8)=(5)+(6)+(7)		

son rapport pour 2020  
(A/C.5/75/11)

<b>Total partiel</b>	<b>51 959,8</b>	<b>(542,6)</b>	<b>(655,0)</b>	<b>50 762,2</b>	<b>787,7</b>	<b>(7,4)</b>	<b>(23,8)</b>	<b>756,5</b>	<b>–</b>	<b>51 518,7</b>
<b>29E. Administration (Genève)</b>										
Budget-programme	71 289,5	(114,0)	(504,2)	70 671,3	5 856,2	(6,2)	(29,4)	5 820,6	–	76 491,9
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Incidences sur le budget-programme : Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus (A/C.5/75/10)	3,5	–	–	3,5	0,2	–	–	0,2	–	3,7
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme : prévisions révisées comme suite à la décision OS/14/101, adoptée lors de la session d'organisation du quinzième cycle du Conseil (A/75/588/Add.1)	3,5	–	–	3,5	0,2	–	–	0,2	–	3,7
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses quarante-troisième, quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions (A/75/588)	68,6	–	–	68,6	3,9	–	–	3,9	–	72,5

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidence de l'ajustement des taux de vacance fixés par la Cinquième Commission		Total (après actualisation des coûts)
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total	(9)	(10)=(4)+(8)+(9)	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)	(7)	(8)=(5)+(6)+(7)			
Incidences sur le budget-programme : État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2020 (A/C.5/75/11)	–	–	–	–	30,0	–	(28,4)	1,6	–	1,6	
<b>Total partiel</b>	<b>71 365,1</b>	<b>(114,0)</b>	<b>(504,2)</b>	<b>70 746,9</b>	<b>5 890,5</b>	<b>(6,2)</b>	<b>(57,8)</b>	<b>5 826,5</b>	<b>–</b>	<b>76 573,4</b>	
<b>29F. Administration (Vienne)</b>											
Budget-programme	18 088,4	(22,9)	(74,4)	17 991,1	1 847,6	(1,2)	(4,4)	1 842,0	–	19 833,1	
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>											
Incidences sur le budget-programme : État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans	–	–	–	–	8,2	–	(7,8)	0,4	–	0,4	

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidence de l'ajustement des taux de vacance fixés par la Cinquième Commission	Total (après actualisation des coûts)
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)	(7)	(8)=(5)+(6)+(7)		

son rapport pour 2020  
(A/C.5/75/11)

<b>Total partiel</b>	<b>18 088,4</b>	<b>(22,9)</b>	<b>(74,4)</b>	<b>17 991,1</b>	<b>1 855,8</b>	<b>(1,2)</b>	<b>(12,2)</b>	<b>1 842,4</b>	<b>–</b>	<b>19 833,5</b>
<b>29G. Administration (Nairobi)</b>										
Budget-programme	16 483,4	(6,5)	(76,8)	16 400,1	89,8	0,1	0,5	90,4	–	16 490,5
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
État d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/75/331)	765,6	–	–	765,6	–	–	–	–	–	765,6
Incidences sur le budget-programme : État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2020 (A/C.5/75/11)	–	–	–	–	11,6	–	(10,6)	1,0	–	1,0
<b>Total partiel</b>	<b>17 249,0</b>	<b>(6,5)</b>	<b>(76,8)</b>	<b>17 165,7</b>	<b>101,4</b>	<b>0,1</b>	<b>(10,1)</b>	<b>91,4</b>	<b>-</b>	<b>17 257,1</b>

**30. Contrôle interne**

Budget-programme	20 681,2	(155,4)	(210,6)	20 315,2	476,4	(1,4)	(2,4)	472,6	–	20 787,8
------------------	----------	---------	---------	----------	-------	-------	-------	-------	---	----------

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidence de l'ajustement des taux de vacance fixés par la Cinquième Commission	Total (après actualisation des coûts)
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)	(7)	(8)=(5)+(6)+(7)		
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Incidences sur le budget-programme : État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2020 (A/C.5/75/11)	-	-	-	-	13,1	-	(11,1)	2,0	-	2,0
<b>Total partiel</b>	<b>20 681,2</b>	<b>(155,4)</b>	<b>(210,6)</b>	<b>20 315,2</b>	<b>489,5</b>	<b>(1,4)</b>	<b>(13,5)</b>	<b>474,6</b>	<b>-</b>	<b>20 789,8</b>
<b>31. Activités administratives financées en commun</b>										
Budget-programme	6 236,3	-	-	6 236,3	440,5	-	-	440,5	-	6 676,8
<b>Total partiel</b>	<b>6 236,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 236,3</b>	<b>440,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>440,5</b>	<b>-</b>	<b>6 676,8</b>
<b>32. Dépenses spéciales</b>										
Budget-programme	75 999,8	(24,2)	(98,0)	75 877,6	4 426,3	(0,3)	(1,1)	4 424,9	-	80 302,5
<b>Total partiel</b>	<b>75 999,8</b>	<b>(24,2)</b>	<b>(98,0)</b>	<b>75 877,6</b>	<b>4 426,3</b>	<b>(0,3)</b>	<b>(1,1)</b>	<b>4 424,9</b>	<b>-</b>	<b>80 302,5</b>
<b>33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien</b>										
Budget-programme	19 461,2	(649,9)	(1 964,6)	16 846,7	550,5	(8,0)	(21,2)	521,3	-	17 368,0

*Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme*

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidence de l'ajustement des taux de vacance fixés par la Cinquième Commission		Total (après actualisation des coûts)
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total			
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)	(7)	(8)=(5)+(6)+(7)	(9)	(10)=(4)+(8)+(9)	
État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba (A/75/319)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
État d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/75/331)	7 157,3	-	-	7 157,3	-	-	-	-	-	-	7 157,3
État d'avancement du projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago (A/75/347)	1 424,5	-	-	1 424,5	-	-	-	-	-	-	1 424,5
Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok (A/75/235)	5 237,8	-	-	5 237,8	-	-	-	-	-	-	5 237,8
Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève (A/75/355)	-	-	53 121,2	53 121,2	-	-	-	-	-	-	53 121,2
<b>Total partiel</b>	<b>33 280,8</b>	<b>(649,9)</b>	<b>51 156,6</b>	<b>83 787,5</b>	<b>550,5</b>	<b>(8,0)</b>	<b>(21,2)</b>	<b>521,3</b>	-	-	<b>84 308,8</b>
<b>34. Sûreté et sécurité</b>											
Budget-programme	124 185,6	(149,4)	(952,3)	123 083,9	6 884,4	241,5	(55,7)	7 070,2	-	-	130 154,1

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidence de l'ajustement des taux de vacance fixés par la Cinquième Commission		Total (après actualisation des coûts)
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total	(9)	(10)=(4)+(8)+(9)	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)	(7)	(8)=(5)+(6)+(7)			
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>											
État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba (A/75/319)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
État d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/75/331)	51,6	–	–	51,6	–	–	–	–	–	–	51,6
Incidences sur le budget-programme : État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2020 (A/C.5/75/11)	–	–	–	–	99,1	–	(97,9)	1,2	–	–	1,2
<b>Total partiel</b>	<b>124 237,2</b>	<b>(149,4)</b>	<b>(952,3)</b>	<b>123 135,5</b>	<b>6 983,5</b>	<b>241,5</b>	<b>(153,6)</b>	<b>7 071,4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>130 206,9</b>
<b>35. Compte pour le développement</b>											
Budget-programme	14 199,4	1 000,0	–	15 199,4	–	–	v	–	–	–	15 199,4
<b>Total partiel</b>	<b>14 199,4</b>	<b>1 000,0</b>	<b>–</b>	<b>15 199,4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>15 199,4</b>

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidence de l'ajustement des taux de vacance fixés par la Cinquième Commission		Total (après actualisation des coûts)
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total	(9)	(10)=(4)+(8)+(9)	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)	(7)	(8)=(5)+(6)+(7)			
<b>36. Contributions du personnel</b>											
Budget-programme	269 738,5	(86,9)	81,0	269 732,6	6 964,3	45,5	3,7	7 013,5	–	276 746,1	
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>											
Prévisions révisées concernant les chapitres 27 (Aide humanitaire) et 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme de 2021 : Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne (A/75/372)	194,9	–	–	194,9	(5,8)	–	–	(5,8)	–	189,1	
Rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées concernant les chapitres 11 (Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) et 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2021 : Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique (A/75/541)	(63,5)	63,5	–	–	(1,5)	1,5	–	–	–	–	
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2021 (A/75/608)	9,4	–	–	9,4	0,1	–	–	0,1	–	9,5	

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidence de l'ajustement des taux de vacance fixés par la Cinquième Commission		Total (après actualisation des coûts)
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements approuvés par la Cinquième Commission	Total	(9)	(10)	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)	(7)	(8)=(5)+(6)+(7)	(9)	(10)=(4)+(8)+(9)	
Incidences sur le budget-programme : Appel mondial pour une action concrète en vue de l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et de l'application intégrale et du suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (A/C.5/75/18)	0,6	–	–	0,6	–	–	–	–	–	–	0,6
Incidences sur le budget-programme : Les océans et le droit de la mer (A/C.5/75/19)	119,9	–	–	119,9	0,1	–	–	0,1	–	–	120,0
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme : prévisions révisées comme suite à la décision OS/14/101, adoptée lors de la session d'organisation du quinzième cycle du Conseil (A/75/588/Add.1)	10,6	–	–	10,6	0,6	–	–	0,6	–	–	11,2
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses quarante-troisième, quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions (A/75/588)	2 330,1	(48,8)	–	2 281,3	48,4	(1,0)	–	47,4	–	–	2 328,7



	<i>Avant actualisation des coûts</i>				<i>Actualisation des coûts</i>				<i>Incidence de l'ajustement des taux de vacance fixés par la Cinquième Commission</i>		<i>Total (après actualisation des coûts)</i>
	<i>Propositions du Secrétaire général</i>	<i>Ajustements recommandés par le Comité consultatif</i>	<i>Ajustements approuvés par la Cinquième Commission</i>	<i>Total</i>	<i>Propositions du Secrétaire général</i>	<i>Ajustements recommandés par le Comité consultatif</i>	<i>Ajustements approuvés par la Cinquième Commission</i>	<i>Total</i>			
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)	(7)	(8)=(5)+(6)+(7)	(9)	(10)=(4)+(8)+(9)	
Groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions - Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (A/75/6 (Sect. 3)/Add.7)	1 944,2	–	–	1 944,2	–	–	–	–	–	–	1 944,2
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale lors de sa soixante-quatorzième session (A/75/556)	3,3	–	–	3,3	–	–	–	–	–	–	3,3
<b>Total partiel</b>	<b>274 288,0</b>	<b>(72,2)</b>	<b>81,0</b>	<b>274 296,8</b>	<b>7 006,2</b>	<b>46,0</b>	<b>3,7</b>	<b>7 055,9</b>	–	–	<b>281 352,7</b>
<b>Total</b>	<b>3 085 133,1</b>	<b>(19 719,8)</b>	<b>26 413,1</b>	<b>3 091 826,4</b>	<b>118 292,7</b>	<b>115,0</b>	<b>(2 154,0)</b>	<b>116 253,7</b>	–	–	<b>3 208 080,1</b>

## Annexe II

### Montants approuvés des dépenses à imputer sur le fonds de réserve pour 2021, par rapport

(En milliers de dollars des États-Unis)

Montant approuvé du fonds de réserve pour 2021	23 053,7
<i>Rapport</i>	<i>Prélèvement approuvé<sup>a</sup></i>
Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok ( <a href="#">A/75/235</a> )	6 321,6
État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba ( <a href="#">A/75/319</a> )	–
État d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi ( <a href="#">A/75/331</a> )	7 974,5
État d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies ( <a href="#">A/75/342</a> )	145,7
État d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies ( <a href="#">A/75/342</a> )	1 583,0
Prévisions révisées concernant les chapitres 27 (Aide humanitaire) et 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme de 2021 : Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne ( <a href="#">A/75/372</a> )	1 922,6
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale lors de sa soixante-quatorzième session ( <a href="#">A/75/556</a> )	1 590,7
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses quarante-troisième, quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions ( <a href="#">A/75/588</a> )	–
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme : prévisions révisées comme suite à la décision OS/14/101, adoptée lors de la session d'organisation du quinzième cycle du Conseil ( <a href="#">A/75/588/Add.1</a> )	–
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2020 ( <a href="#">A/75/333</a> )	–
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2021 ( <a href="#">A/75/608</a> )	78,0
Incidences sur le budget-programme : Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus ( <a href="#">A/C.5/75/10</a> )	286,9
Incidences sur le budget-programme : Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects ( <a href="#">A/C.5/75/12</a> )	203,1
Incidences sur le budget-programme : Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale ( <a href="#">A/C.5/75/13</a> )	269,9
Incidences sur le budget-programme : Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale créé par la résolution <a href="#">73/27</a> de l'Assemblée générale en date du 5 décembre 2018 ( <a href="#">A/C.5/75/14</a> )	187,5
Incidences sur le budget-programme : Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale, créé par la résolution <a href="#">73/266</a> de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 2018 ( <a href="#">A/C.5/75/15</a> )	366,6
Incidences sur le budget-programme : Appel mondial pour une action concrète en vue de l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et de l'application intégrale et du suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban ( <a href="#">A/C.5/75/18</a> )	262,3

---

<i>Rapport</i>	<i>Prélèvement approuvé<sup>a</sup></i>
Incidences sur le budget-programme : Les océans et le droit de la mer ( <a href="#">A/C.5/75/19</a> )	1 208,1
<b>Montant total des prélèvements approuvés</b>	<b>22 400,5</b>
<b>Solde</b>	<b>653,2</b>

---

<sup>a</sup> Déduction faite des contributions du personnel.